



# **RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE**

**AU 31 DÉCEMBRE 2020**



---

## SYNTHÈSE

Ce rapport narratif fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il est validé par le Directeur Général, examiné par le comité d'audit, des comptes et des risques puis approuvé par le conseil d'administration de CCR, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires de la norme Solvabilité 2, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de la CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE, ci-après dénommée CCR, sur l'année 2020 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31/12/2020 et sont exprimés en Euro.

En 2020, l'activité de CCR est centrée sur les activités publiques.

En termes de souscription et de cession de risques à l'État, une nouvelle convention est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre l'État et CCR. Elle s'est substituée à celle de 1993. Elle précise, entre autres, les missions de CCR, ainsi que l'engagement et la rémunération des garanties de l'État pour les différentes réassurances. Un avenant a été conclu en décembre 2017 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 concernant la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme, ayant notamment pour objet de porter la rémunération de la garantie de l'État de 0,5% à 7% du montant des primes acquises de l'exercice précédent. Plusieurs avenants ont également été conclus le 10 avril 2020, le 14 août 2020 et le 1<sup>er</sup> février 2021, s'agissant de la réassurance publique des risques liés à l'assurance-crédit et aux modalités d'appel à la garantie de l'État.

À date, CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques avec la garantie de l'État et une mission de gestion de fonds publics.

En 2020, CCR a fait preuve de résilience suite à la survenance de la covid-19 et à la mise en place d'un nouveau plan de continuité d'activité. Elle a su maintenir son activité classique de réassurance des catastrophes naturelles et risques exceptionnels, tout en absorbant la charge de travail supplémentaire du fait de la mise en place d'un dispositif de soutien au crédit interentreprises et d'une réassurance publique de portefeuille.

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR utilise la Formule Standard. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque a évolué de par l'intégration du programme «CAP» afin de rembourser des pertes d'entreprises causées par le COVID-19 en 2020 et reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

**Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 180,2% au 31/12/2020, pour des fonds prudeniels de 5 428 M€ et un SCR de 3 012 M€.**

---

## SYNTHÈSE

Concernant l'exercice de réassurance, CCR a été impactée par une sécheresse exceptionnelle sur un quart du territoire métropolitain provisionnée à hauteur de 565 M€, les inondations consécutives à la tempête Alex représentant un montant à charge pour CCR de 105 M€ et, dans le cadre de la nouvelle mission de soutien à l'assurance-crédit, une sinistralité de 155 M€.

Le chiffre d'affaires de CCR s'établit à 1 216 M€ en 2020, en hausse de 28,7% par rapport à 2019, avec une part d'activité de couvertures des risques « Cat Nat » de 73,2%.

Le ratio combiné de CCR s'établit à 97,4% au 31 décembre 2020.

Les actifs de CCR, financiers et immobiliers, s'élèvent à 8,6 Mds€ en valeur de marché, en hausse de près de 5,2% par rapport à 2019. Le taux de rendement financier annualisé s'établit, pour autant, à 1,3% et permet de générer 90 M€ de produits financiers.

Le résultat social de l'entité ressort à près de 61 M€.

**Le ratio « capital éligible » sur « capital de solvabilité requis » (SCR) est en légère baisse à 180,2% et le ratio « capital éligible » sur « minimum de capital requis » (MCR) est de 720,9%.**

CCR estime que son application des règles de gouvernance est appropriée et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance en vigueur en France.

Elle s'est notamment dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué entre autres :

- du conseil d'administration et de ses trois comités créés en son sein: le comité d'audit, des comptes et des risques, le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et le comité stratégique,
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général et d'un directeur général adjoint (non mandataire social), tous deux dirigeants effectifs de l'entreprise,
- et des quatre fonctions clés telles que définies par Solvabilité 2.

---

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	5	Techniques d'atténuation aux risques	40
Présentation	6	Sensibilité aux risques	40
Activité et performance	8	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	41
SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14	Valorisation des actifs au 31/12/2020	42
Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise	16	Valorisation des passifs au 31/12/2020	45
Les fonctions clés	23	Autres informations importantes	51
Comitologie	24	GESTION DU CAPITAL	52
Politique et pratiques de rémunération	25	Gestion des fonds propres - Objectifs, politiques et procédures	53
Transactions importantes conclues	26	Fonds propres prudentiels au 31/12/2020	54
Compétence et honorabilité	26	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2020	56
Système de gestion des risques (y compris ORSA)	27	Fonds propres et mesures de transition	56
Dispositif du contrôle interne	30	Description des fonds propres auxiliaires	56
Sous-traitance	32	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels	56
Informations supplémentaires	32	Calcul du SCR et du MCR et des fonds propres éligibles	57
PROFIL DE RISQUE	33	SCR et MCR	58
Risque de Souscription	34	Évolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence	59
La gestion des actifs	35	ANNEXE : QRT	60
Risque opérationnel	38		
Les autres risques	39		
Exposition au risque	39		

# PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

1	PRÉSENTATION	6
1.1	Dénomination sociale et forme juridique	6
1.2	Activités de CCR	6
1.3	Succursales et filiales	7
1.4	Autorité de contrôle et commissaires aux comptes	7
1.5	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	7
2	ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	8
2.1	Faits marquants de l'exercice	8
2.2	Événements postérieurs à la clôture	9
2.3	Analyse des comptes	9
2.4	Perspectives 2021	13

# PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière, à l'ACPR, les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR (« Solvency and Financial Conditions Report »), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 355-1 et R 355-7 du Code des assurances, le conseil d'administration de CCR approuve ce rapport narratif.

## 1 PRÉSENTATION

### 1.1 Dénomination sociale et forme juridique

La dénomination sociale de l'entreprise est Caisse Centrale de Réassurance (CCR), constituée sous la forme juridique de Société Anonyme (SA).

CCR est un « organisme particulier d'assurance » régi par les dispositions du chapitre I<sup>er</sup> du Titre III-Organismes particuliers d'assurance du Livre IV-Organisations et régimes particuliers d'assurance du Code des assurances.

Au 31 décembre 2020, l'effectif des collaborateurs de CCR est de 157.

### 1.2 Activités de CCR

CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques et une mission de gestion de fonds publics.

#### Les réassurances publiques (réassurances avec la garantie de l'État) :

CCR est habilitée par la loi à réassurer avec la garantie de l'État certains risques à caractère exceptionnel en France, dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État. Cela concerne les domaines suivants :

- **la réassurance des risques de catastrophes naturelles** (art. L.431-9 du Code des Assurances),
- **la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme** (art. L.431-10 du Code des Assurances),
- **la réassurance des risques exceptionnels en matière de transport** (art. L.431-4 du Code des Assurances)

- **la réassurance de la RC des exploitants de navires et installations nucléaires** (art. L.431-5 du Code des Assurances)
- **la réassurance des risques assurance-crédit** (art 7 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 modifié par l'article 34 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 et du décret n° 2020-849 du 3 juillet 2020 portant modalités d'application de cet article).

#### La Gestion de Fonds publics :

CCR est chargée par la loi de la gestion comptable et financière des Fonds publics suivants pour le compte de l'État :

- **Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture** (FNGRA) en application de l'article L 431-11 du Code des assurances ;
- **Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs** (FPRNM) en application de l'article L 561-3 du Code de l'environnement ;
- **Fonds de Compensation des risques de l'Assurance Construction** (FCAC) en application de l'article L 431-14 du Code des assurances ;
- **Fonds de Garantie des Risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles** (FGRE) en application de l'article L 425-1 du Code des assurances ;
- **Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de Diagnostic ou de Soins dispensés par des professionnels de santé exerçant à titre libéral** (FAPDS), dont CCR assure également la gestion administrative, en application de l'article L 426-1 du Code des assurances.

Les activités de réassurance avec la garantie de l'État s'exercent en conformité avec la loi d'habilitation et sont couvertes par l'État dans un cadre législatif et réglementaire déterminé. Elles sont retracées dans des comptes propres à chaque fonds dégageant chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des Assurances.

Les opérations relatives aux Fonds publics gérés par CCR pour le compte de l'État ne sont pas enregistrées dans les comptes de CCR. Chaque Fonds fait l'objet d'un compte distinct indépendant des comptes de CCR qui agit par délégation de la puissance publique au titre de la gestion administrative et comptable de chacun des fonds.

### 1.3 Succursales et filiales

Dans le cadre de ses anciennes opérations de réassurance de marché, CCR détient une succursale au Liban dont l'activité a pris fin en 2017. Cette succursale est inactive et le dossier établi en vue de sa fermeture est déposé auprès des autorités libanaises depuis 2017.

CCR détient à 100 % la société CCR Re, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance internationales. Elle détient également des filiales immobilières, sociétés par actions simplifiées immobilières, Boulogne 78 et Castelnau 6.

### 1.4 Autorité de contrôle et commissaires aux comptes

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CCR est :

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL  
ET DE RÉOLUTION (ACPR)**  
Secteur Assurance  
4 Place de Budapest  
75436 PARIS CEDEX 09

En raison du contrôle exclusif de CCR sur sa filiale CCR Re, CCR est tenue d'établir des comptes consolidés (article L. 233-16 du Code de commerce) au 31 décembre 2020. Cette obligation de consolidation des comptes a entraîné l'obligation pour CCR de nommer un deuxième commissaire aux comptes titulaire (article L.832-2 du Code de commerce).

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR, des comptes consolidés, ainsi que des comptes, des deux filiales immobilières françaises et des cinq fonds publics que CCR gère pour le compte de l'État est :

**DELOITTE & ASSOCIÉS Commissaire aux comptes**  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

Il a été nommé en 2016, le mandat du précédent commissaire aux comptes venant à expiration.

Le co-commissaire aux comptes, nommé en 2016 et en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR et des comptes consolidés, missions qu'il partage à 50/50 avec l'autre co-commissaire aux comptes Deloitte & Associés, est :

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Commissaire aux comptes  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

Le mandat de 6 ans des deux co-commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### 1.5 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2020 et reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 180,2 % au 31/12/2020, pour des fonds prudentiels de 5 428 M€ et un SCR de 3 012 M€.

## 2 ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels sociaux des entreprises d'assurance.

### 2.1 Faits marquants de l'exercice

#### Covid-19

En mars 2020, la Covid-19 a nécessité le lancement d'un nouveau Plan de Continuité d'Activité (PCA). Comme lors des grèves de décembre 2019, le Groupe CCR a pu activer rapidement son plan de continuité d'activité avec le travail à distance sans rupture d'activité.

La mise en place du travail à distance intégral a nécessité une forte implication de chaque collaborateur. La prise en compte de la disponibilité des collaborateurs dans l'organisation des activités et une grande cohésion interservices ont permis d'absorber la charge de travail supplémentaire du fait de la survenance du sinistre Covid-19.

La Direction des Systèmes d'Information a rapidement adapté le dispositif de télétravail qui avait été déployé et renforcé en 2019 pour permettre le maintien de l'activité. Cette période de crise a mis en évidence la capacité de l'entreprise à faire face au déclenchement du télétravail dans de bonnes conditions. Durant cette période la bonne maîtrise des risques organisationnels a ainsi été mise en exergue, et la robustesse du Groupe CCR a été démontrée. Aucun incident majeur n'a été détecté.

#### Dispositifs de soutien au crédit interentreprises

Le gouvernement a décidé de soutenir le crédit interentreprises afin de soutenir les entreprises françaises dans un contexte économique très dégradé, du fait de la crise sanitaire créée par l'épidémie de Covid-19.

L'assurance-crédit joue en effet un rôle économique essentiel, en couvrant les entreprises contre le risque de défaillance des clients auxquels elles accordent des délais de paiement. Il s'agit donc d'un outil essentiel de sécurisation de la trésorerie des entreprises et du crédit interentreprises. Pour ce faire, l'État s'est appuyé sur CCR et la réassurance publique.

Dès le mois d'avril, l'État a déployé plusieurs dispositifs, largement inspirés des mécanismes mis en place en 2009 à la suite de la crise financière de 2008 :

- les contrats CAP et CAP+ relatifs au crédit domestique, dont la gestion a été confiée à CCR
- les contrats CAP Export, confiés eux à BPI France.

Ces dispositifs ont permis aux assureurs-crédits participants de délivrer soit des garanties complémentaires venant compenser les baisses d'encours subies par les assurés (des fournisseurs immatriculés en France) sur certains acheteurs dont le risque de défaut avait fortement augmenté du fait de la crise, soit des garanties de substitution, dans le cas où l'assureur refusait totalement de couvrir le risque.

#### Une réassurance publique de portefeuille dès juin 2020

Afin de tenir compte d'une montée en puissance progressive de ces dispositifs ligne à ligne, une réassurance publique de portefeuille, délivrée par CCR et dénommée CAP Relais a été mise en place au mois de juin. En contrepartie de ces couvertures, les assureurs-crédits se sont engagés à maintenir le niveau global de leurs encours couverts tout au long de l'année 2020, sécurisant ainsi l'un des principaux outils du financement de l'économie.

Initialement réservé à la couverture des PME/ETI, CAP Relais a été ensuite étendu à l'ensemble des entreprises, laissant le temps aux différentes prenantes de travailler aux améliorations à apporter aux dispositifs CAP et CAP+ dans la perspective de leur reconduction en 2021.

Ces travaux ont permis de confirmer une fois de plus la pertinence de l'outil de réassurance publique dont dispose l'État pour intervenir au service de l'économie française et participer à sa résilience. La plateforme opérationnelle de CCR a permis de déployer rapidement les traités de réassurance et d'assurer le suivi nécessaire des dispositifs, en particulier en matière de reporting.

## Accord de commissionnement en catastrophes naturelles

Le schéma de réassurance négocié en 2019 a permis d'introduire à compter de l'exercice 2020 de nouvelles modalités de commissions : une commission dite « fixe », une commission semi-fixe et une commission variable.

### 2.2 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 7 avril 2021, date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration.

### 2.3 Analyse des comptes

*(Extrait du rapport de gestion CCR 31/12/2020)*

#### Primes émises

Les primes émises de l'année 2020, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 216 M€ en hausse de 28,7% par rapport aux primes émises 2019 de 945 M€. Ces montants s'entendent hors run-off de la réassurance de marché dont les effets sont marginaux.

Le chiffre d'affaires est constitué pour 73,2% par les primes de la réassurance des catastrophes naturelles en France (soit 891 M€). L'évolution de cette collecte (en hausse de 1,1% de 2019 à 2020) est liée aux évolutions de portefeuilles d'une part et aux régularisations sur exercices antérieurs d'autre part.

Les primes émises de la réassurance de l'assurance-crédit atteignent 260 M€, et constituent 21,4% des primes de réassurance avec la garantie de l'État.

Les primes émises de la réassurance des actes de terrorisme représentent 67 M€ (stable par rapport à 2019) et constituent 5,5% des primes de réassurance avec la garantie de l'État.

Enfin, conformément à l'arrêt de la souscription des risques dits exceptionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le chiffre d'affaires de cette activité ne comptabilise plus que des régularisations de chiffre d'affaires sur exercices antérieurs.

CCR a versé une prime à l'État au titre de sa garantie pour un montant total de 114 M€ (venant de 100 M€ en 2019). La hausse est expliquée par la prime versée à l'État pour sa garantie au titre de la réassurance de l'assurance-crédit (13M€) d'une part, et par l'évolution des primes sous-jacentes des autres dispositifs (+1M€) d'autre part.

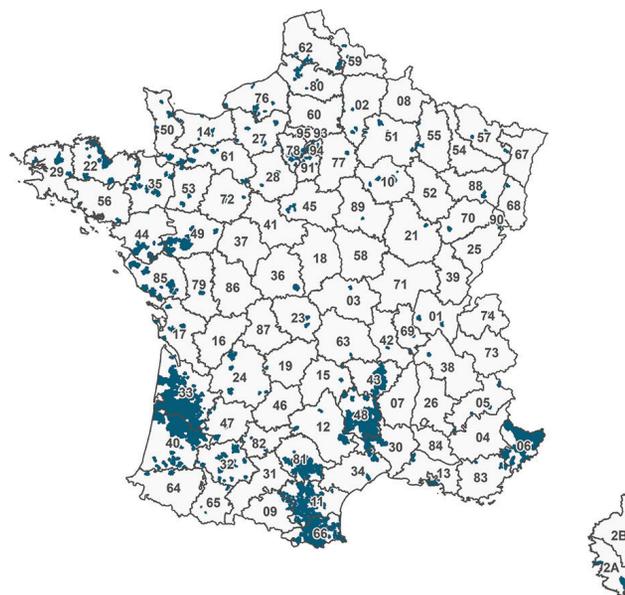
#### Sinistralité

##### Réassurances publiques

Le solde technique<sup>1</sup> s'élève à 28 M€ (contre 30 M€ en 2019).

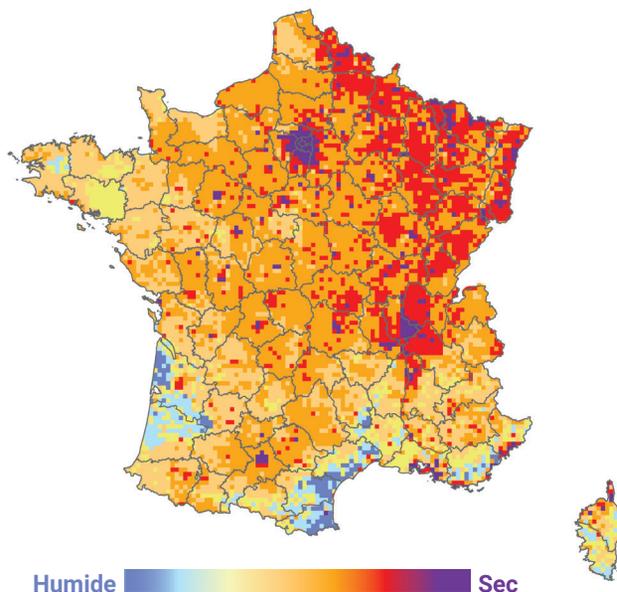
En catastrophes naturelles, une sécheresse exceptionnelle a touché environ un quart du territoire métropolitain (sinistralité provisionnée pour 565 M€). L'exercice 2020 est également marqué par les inondations consécutives à la tempête Alex (105 M€ à la charge de CCR) et par une sinistralité attritionnelle d'ampleur moyenne (105 M€ à la charge de CCR). Ces événements représentent une charge de 775 M€.

##### Communes reconnues Cat Nat en 2020 (hors sécheresse)



<sup>1</sup> Solde technique: somme du résultat de souscription net de rétrocession et des frais de gestion internes (hors frais de gestion de sinistres, pris en compte dans le résultat de souscription net).

Intensité de la sécheresse en France lors de l'été 2020



Des mali de liquidation sur les exercices antérieurs ont par ailleurs été enregistrés pour 167 M€, essentiellement sur les sécheresses des exercices récents.

1

Dans ce contexte, le solde technique avant provision pour égalisation est négatif pour ce qui concerne les catastrophes naturelles. CCR a repris à la provision pour égalisation, conformément à la réglementation, un montant de 207 M€ (contre une dotation de 0,2 M€ à la provision pour égalisation en 2019). Le stock de provision pour égalisation ressort à 1 158 M€ à l'issue de l'exercice 2020.

Au total, la charge de sinistres nette de variation de la provision pour égalisation, s'élève à 738 M€.

**S'agissant des dispositifs de soutien à l'assurance-crédit**, la sinistralité nette s'est établie à 155 M€, compte tenu de la mise en jeu de la garantie de l'État. Le solde technique est nul.

**S'agissant des autres réassurances avec la garantie de l'État**, le résultat technique ressort à +28 M€, en légère baisse par rapport aux +30 M€ constatés en 2019. Cette évolution est la conséquence de l'arrêt de la souscription en risques exceptionnels et des mouvements constatés en 2019 et 2020 sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats.

Commissions

Une charge de commissions de 114 M€ est comptabilisée en 2020 (contre 3 M€ en 2019). Elle résulte principalement du nouvel accord de commissionnement introduit en 2020 pour les catastrophes naturelles (27 M€), ainsi que de la commission de réassurance pour les dispositifs de soutien à l'assurance-crédit (90 M€).

Ratio combiné

Le ratio combiné de CCR s'établit à 97,4% au 31 décembre 2020. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P<sup>2</sup> de 84,9%,
- un expense ratio<sup>3</sup> de 12,5%.

Hors dispositifs de soutien à l'assurance-crédit, le ratio combiné de CCR s'établit à 96,7% (contre 96,3% en 2019), et se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P à 91,2%
- un expense ratio à 5,4%

Gestion financière et immobilière

Politique d'investissement dans le contexte de marchés volatils

Dans le contexte de début d'année 2020, le niveau des marchés actions était relativement élevé avec en sus des craintes sur la propagation du virus et une fin de cycle économique aux États-Unis, le Groupe CCR a décidé de réaliser l'ensemble de son programme annuel de réalisation de plus-values. Un montant global d'environ 100 millions d'euros de **fonds investis en actions** a ainsi été vendu au début du mois de février et l'ensemble des fonds actions encore en portefeuille ont été maintenus sous la protection de fonds overlay.

Le **fonds de protection** a très bien fonctionné et a protégé le portefeuille dans la forte chute du cours des actions fin février et début mars. Par ailleurs, il a été possible de gérer tactiquement et dynamiquement l'exposition aux actions. Une réexposition aux actions a été effectuée lors de la forte baisse du mois de mars, avec des achats d'ETF actions. Le fonds de protection a également été calibré mi-mars pour en réduire le taux de couverture et permettre une hausse plus rapide de l'exposition des portefeuilles aux actions dans le rebond anticipé.

2 Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de récession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part et les primes acquises nettes de récession, d'autre part.  
 3 Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de récession, d'autre part.

Par ailleurs, le niveau des liquidités est resté relativement important jusqu'à la crise financière. Des montants importants ont été investis en mars et en avril sur des **obligations** du secteur privé afin de profiter de la tension des primes de risques sur le crédit.

En ce qui concerne **l'immobilier**, malgré les conditions inédites et compliquées générées par la crise sanitaire, le Groupe CCR a continué à être très actif. Dans la gestion des baux, un bon niveau de location des appartements a été maintenu et renouvelé avec une croissance de loyers des surfaces de bureaux. Le Groupe CCR été très présent pour accompagner ses locataires de commerces impactés par les mesures de fermeture administrative en procédant notamment à des reports de loyers. Le programme de travaux de rénovation a été réalisé pour améliorer la performance énergétique des actifs du Groupe CCR.

Le Groupe CCR a par ailleurs défini **une politique d'investissement ESG et Climat** qui vise à privilégier les investissements qui traitent de l'accompagnement de la transition sociétale, de l'adaptation aux risques physiques et de la prévention du risque de transition. Un tiers des investissements de l'année ont porté sur les trois piliers de la politique extra-financière.

### Évolution du portefeuille de placements

Les placements<sup>4</sup> s'élèvent à fin 2020 à 7 576,5 M€ en valeur nette comptable contre 7 317,1 M€ un an auparavant.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2020, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 1 025,2 M€ à fin 2020, contre 859 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR, considérés en valeur de marché, est donc de 8 601,7 M€, en hausse de 5,2% par rapport à fin 2019.

La part des «**Placements monétaires**» représente 9,7% des placements. Ils se composent de fonds monétaires (258,0 M€) et de liquidités (577,4 M€).

Celle des «**Instruments de taux**» atteint 55,9% des placements soit 4 806,7 M€ à fin 2020, en baisse de 1,4% par rapport à fin 2019. Ce portefeuille est composé d'obligations (85,1%) et d'OPC (14,9%).

Le **portefeuille obligataire** est très majoritairement composé d'obligations à taux fixes (99% du portefeuille obligataire ou 82% des instruments de taux). En termes de notation, ce dernier est composé à 86% de titres notés A et plus.

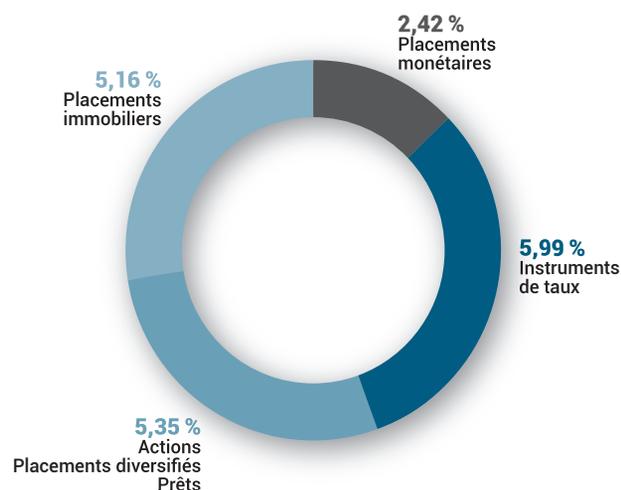
L'exposition «**actions et placements diversifiés**» est de 1 394,4 M€ soit 16,2% des placements, en hausse de 9,3% par rapport à fin 2019. Cette poche est essentiellement composée de fonds d'actions (32,9%) et de fonds diversifiés (26,0%).

En 2020, CCR a acquis un ensemble immobilier en VEFA.

Les «**titres de participations et prêt subordonné**» sont composés des actions CCR Re et du prêt subordonné de 75 M€ accordé à CCR Re fin d'année 2016.

Les placements financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) s'élèvent à 1 627,3 M€ en valeur de marché soit 18,9% du total des placements au 31/12/2020 (13,9% au 31/12/2019), en hausse de 43% en un an. La répartition de ces placements par catégorie d'actif est la suivante :

Placements ESG au 31/12/2020 (en %)



<sup>4</sup> Placements financiers et immobiliers de CCR y compris les liquidités

## Résultat net

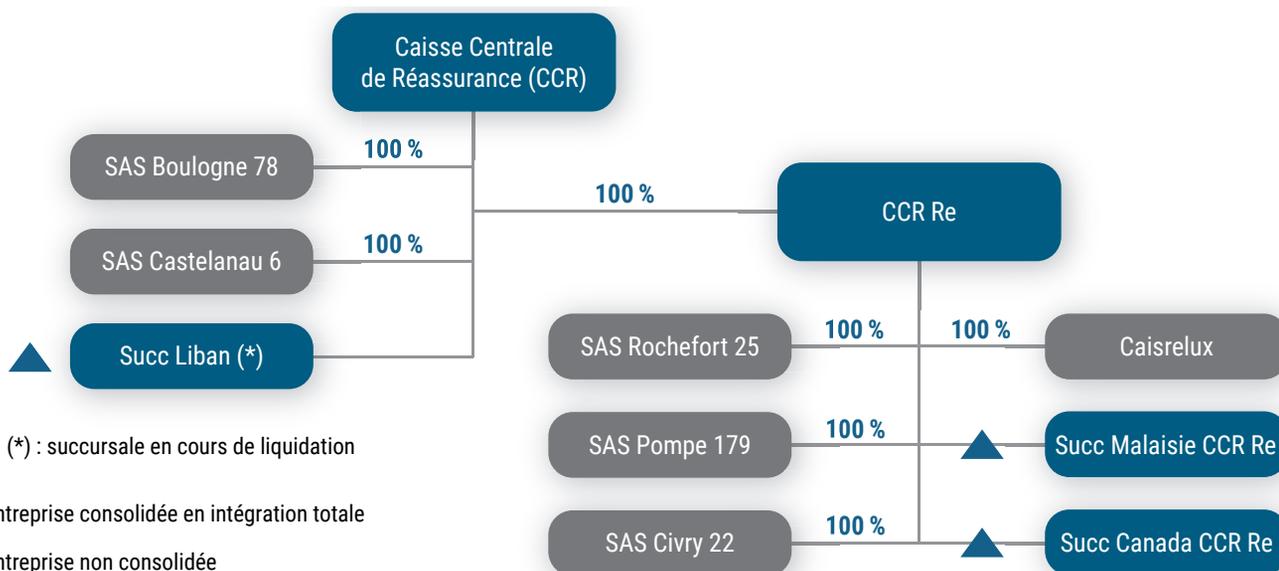
Le résultat après impôt 2020 de CCR ressort à +60,6 M€ (vs +66,8 M€ en 2019) et se compose des éléments suivants :

- Le solde technique s'élève à 28,2 M€ (vs 30,6 M€ en 2019) et résulte :
  - du résultat de souscription net de rétrocession<sup>5</sup> hors frais de gestion de sinistres qui s'établit à 52,2 M€ (vs de 52,7 M€ en 2019)
- des charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) qui se sont élevées en 2020 à 24,0 M€ (vs 22,1 M€ en 2019).

- Le résultat financier s'établit à 90,0 M€ (vs de 96,7 M€ en 2019); il est composé de produits financiers courants nets de frais de gestion des placements, à hauteur de 65,3 M€ et de plus-values réalisées nettes pour 24,7 M€. Le taux de produits financiers<sup>6</sup> s'établit ainsi à 1,3%.
- Le résultat exceptionnel est de -0,5 M€ (vs +0,5 M€ en 2019), et inclut notamment la contribution de CCR au fonds de solidarité de la FFA pour la Covid-19 (-0,8M€).
- L'impôt sur les sociétés s'élève à 57,1 M€ (vs 61,0 M€ en 2019).

## Participation et filiales

La structure du Groupe CCR peut se résumer ainsi :



Outre CCR Re, société consolidée par intégration globale, le Groupe CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de **cinq sociétés par actions simplifiées**, dont les fonds propres totaux sont de 55 M€ au 31 décembre 2020. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 2,5 M€ et ont contribué à hauteur de 2,2 M€ aux produits financiers courants du Groupe CCR pour l'exercice 2020.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2020, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la

rétrocession de CCR Re. Les comptes de la société ont été arrêtés le 30 mars 2021 et font ressortir un résultat positif.

## Le résultat après impôt 2020 de CCR Re ressort à 18 M€.

Ce dernier se compose des éléments suivants :

- L'EBITER<sup>7</sup> s'établit à 39 M€
- Le coût de la dette subordonnée s'établit à -8M€
- Le résultat exceptionnel s'établit à -1M€
- La dotation nette à la provision d'égalisation est de -3M€
- La charge de l'impôt s'est élevée à -9M€

<sup>5</sup> Résultat de souscription net de rétrocession y compris frais de gestion de sinistre. Les frais de gestion de sinistre sont par ailleurs pris en compte dans les charges de gestion.

<sup>6</sup> Rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

<sup>7</sup> Earnings Before Interest, Taxes and Equalization Reserve, soit bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Exclut également le résultat exceptionnel.

## 2.4 Perspectives 2021

### Environnement financier

Le Groupe CCR reste présent à l'investissement en étant vigilant sur la sélection des actifs et très attentif à la liquidité et au couple rendement/risque. La crise sanitaire aura eu un effet accélérateur et amplificateur de tendances qui vont s'imposer à tous les acteurs du secteur et qu'il est nécessaire d'intégrer. Le télétravail aura un impact sur la demande en m<sup>2</sup>, sur la qualité des espaces de bureaux qui devront apporter plus de services, de flexibilité et intégrer plus de technologie. Le résidentiel devra aussi évoluer pour apporter un confort aux occupants qui seront amenés à travailler chez eux. La création de valeur reste une priorité dans les nouvelles acquisitions du Groupe mais aussi dans la gestion du patrimoine existant avec une attention particulière sur la performance extra-financière des actifs.

Les incertitudes politiques sont moins prégnantes qu'en 2019: un accord sur une sortie ordonnée du Royaume-Uni et l'élection de Joe Biden avec une majorité aux deux chambres ont rassuré les marchés. Les campagnes de vaccination qui tendent à s'intensifier et les plans de relance massifs des états développés incitent la majorité des investisseurs à penser que l'année 2021 sera l'année du retour à une croissance économique forte. Les valorisations sont de nouveau assez élevées avec pour exemple des attentes au niveau des bénéfices des sociétés américaines situées à un niveau supérieur de plus de 6% par comparaison à celui de 2019.

Les politiques monétaires, qui resteront ultra accommodantes dans tous les pays développés, synonymes de taux durablement bas, vont encourager les investisseurs à la recherche de rendement à s'orienter vers les actifs risqués ou peu liquides.

À ce contexte s'ajoutent les niveaux élevés de dette publique et privée dans le monde; la configuration actuelle incite donc à la prudence.

### Perspectives commerciales

L'année 2021 sera probablement celle de l'entrée en vigueur de la réforme du régime des catastrophes naturelles. En effet, fin 2020 une proposition de loi visant à la réforme du régime Cat Nat a été déposée par M. Baudu à l'Assemblée Nationale. L'objectif recherché par les députés est de faciliter les démarches de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, d'améliorer l'indemnisation des dégâts et d'assurer la résilience du bâti grâce à la prévention, notamment pour les phénomènes de sécheresse-réhydratation des sols, tout en renforçant la transparence des procédures. En matière d'indemnisation, le projet de loi prévoit la suppression de la modulation de franchise pour les assurés (en dehors des collectivités locales), la modification du calcul des franchises en fonction du profil de l'assuré (particuliers, artisans commerçants et grandes entreprises auront des modalités différentes). Il prévoit également la prise en charge par le régime des frais de relogement d'urgence.

Sur l'ensemble de ces points, CCR est consultée par la Direction générale du trésor afin de mesurer l'impact financier des mesures proposées.

Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par les députés le 28 janvier 2021. Avant son vote définitif, la proposition de loi doit être examinée par le Sénat (a priori au premier trimestre 2021 si le calendrier du Sénat le permet).

Dans le même temps, les études conduites par CCR sur les conséquences du changement climatique à l'horizon 2050 dressent le constat d'une mise en tension progressive des finances du régime Cat Nat, en dehors même de l'impact anticipé de mesures proposées dans le cadre de la réforme du régime Cat Nat. Face à ces évolutions en cours, CCR développe depuis quelques années une activité destinée à renforcer les démarches préventives de toutes les parties prenantes investies dans ce domaine. Dans cette perspective, CCR poursuit plus particulièrement quatre objectifs opérationnels :

- améliorer la connaissance des risques naturels,
- favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention des risques naturels par toutes les parties prenantes,
- renforcer la pertinence et l'efficacité de l'action publique,
- et accompagner les cédantes dans la mise en œuvre d'actions de prévention.

Enfin, CCR apporte son expertise technique aux travaux pilotés par les pouvoirs publics visant à améliorer les dispositifs de gestion des risques en agriculture.

---

# 2

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1	STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	16
1.1	Le conseil d'administration	16
1.2	Le comité des comptes	17
1.3	Le comité d'audit et des risques	18
1.4	Le comité d'audit des comptes des risques	18
1.5	Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	19
1.6	Le comité stratégique	19
1.7	Organe exécutif	19
1.8	Activités externalisées sous-traitées à CCR Re	20
2	LES FONCTIONS CLÉS	23
2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés	23
2.2	Fonction gestion des risques	23
2.3	Fonction vérification de la conformité	23
2.4	Fonction audit interne	23
2.5	Fonction actuarielle	23
3	COMITOLOGIE	24
3.1	Le comité exécutif (Comex) Groupe CCR	24
3.2	Le comité opérationnel CCR	24
3.3	Le comité des risques (CORI) Groupe CCR	24
3.4	Le comité des investissements Groupe CCR	24
3.5	Le comité de souscription	24
3.6	Le comité des sinistres majeurs CCR	24
3.7	Le comité de provisionnement	24

---

# 2

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

4	POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNERATION	25
4.1	Politique de rémunération	25
4.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	25
5	TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES	26
6	COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ	26
7	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)	27
7.1	Organisation de la gestion des risques	27
7.2	Présentation du dispositif de gestion des risques	29
8	DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE	30
8.1	Objectifs	30
8.2	Démarche et organisation	30
8.3	Les chartes	31
8.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne	31
8.5	Le plan de continuité d'activité (PCA)	31
8.6	Procédures et règles CCR	32
9	SOUS-TRAITANCE	32
10	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	32

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

CCR s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :

- du conseil d'administration et de trois comités créés en son sein : le comité d'audit, des comptes et des risques, le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et le comité stratégique ;
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général, et d'un directeur général adjoint (non mandataire social) qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise ;
- et des quatre fonctions clés, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

## 1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Le conseil d'administration

#### Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale

Avec l'entrée en application de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative notamment à la gouvernance des sociétés à participation publique, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le conseil d'administration du 2 juillet 2015 s'est à nouveau prononcé sur le mode d'exercice de la Direction générale et a décidé de conserver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

#### Présidence du conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée et aux statuts (mis en conformité avec celle-ci par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2015), le président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres pour la durée de son mandat d'administrateur.

M. Pierre BLAYAU est président du conseil d'administration depuis le 14 janvier 2015. Faisant suite à l'entrée en application de l'ordonnance précitée à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le conseil d'administration a nommé M. Pierre BLAYAU président du conseil d'administration en date du 2 juillet 2015 pour une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'assemblée générale mixte du 30 juin 2020, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. BLAYAU venait à expiration, a décidé de renouveler son mandat pour une durée de 5 ans.

Le conseil d'administration du 30 juin 2020 a décidé de nommer M. BLAYAU Président du conseil d'administration pour une durée d'un an, soit jusqu'au conseil suivant l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du président.

#### Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée, le conseil d'administration est composé de 15 membres au maximum dont un représentant de l'État (nommé par arrêté ministériel), des administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dont certains proposés par l'État et un tiers de représentants des salariés.

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

#### Attributions du conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration délibère sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à sa compétence par des dispositions législatives et réglementaires, après étude le cas échéant par le comité compétent, le conseil examine et délibère sur :

- au moins une fois par an, l'ensemble de la stratégie de souscription et de la stratégie financière de la société;
- le plan stratégique pluriannuel de CCR;
- le projet de budget annuel de CCR et son appétence aux risques;
- les projets de fusion et les projets d'acquisition;
- les grandes lignes du programme de rétrocession;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 millions d'euros, afin d'en valider la nature et le montant;
- les projets de location d'immeubles d'exploitation.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

### Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur comporte en annexe les règlements intérieurs des comités issus du conseil, à savoir un comité d'audit, des comptes et des risques, un comité stratégique et un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

### Réunions

Les dates des différentes réunions du conseil et des comités sont arrêtées pour l'année à venir au cours de l'avant-dernière réunion du conseil d'administration de l'année en cours. Des ajustements peuvent ensuite intervenir et des réunions exceptionnelles être ajoutées au besoin.

Le conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Depuis 2015, ce dossier est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié sur lequel sont mis en ligne les dossiers des réunions du conseil

et des comités. Des compléments ou actualisations de documents du dossier d'une réunion peuvent éventuellement être ajoutés au dossier mis en ligne.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil auxquels participent les administrateurs, le représentant du Comité Social et Économique (CSE) (avec voix consultative) et le secrétaire du conseil d'administration. Participent également aux réunions du conseil, le directeur général et le directeur général adjoint, la directrice financière et le directeur des risques, puis selon les sujets abordés, le ou les directeurs concernés. Les fonctions clés participent aux réunions du conseil pour y présenter leurs travaux.

La fonction de secrétaire du conseil d'administration a été exercée pendant l'exercice 2020 par M. Vincent GROS, Secrétaire général, nommé à cette fonction par le conseil d'administration du 9 avril 2019 puis par le conseil d'administration du 30 juin 2020.

## 1.2 Le comité des comptes

Afin de simplifier la gouvernance, le conseil d'administration du 30 juin 2020 a décidé de fusionner le comité des comptes avec le comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes avait été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015 à la suite du remplacement du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques par deux comités distincts: le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, ce comité des comptes était composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés.

Un des membres du comité des comptes devait être également membre du comité d'audit et des risques.

Ce comité des comptes était présidé par M. Patrice FORGET.

Un membre au moins devait présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, il s'agissait de Mme Pauline LECLERC-GLORIEUX.

Le comité des comptes avait notamment pour mission l'examen des comptes semestriels faisant l'objet d'une revue limitée du CAC et l'examen des comptes annuels, l'étude

des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Le comité donnait également son avis sur la procédure de sélection et émettait une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examinait les rapports et politiques qui relevait de sa compétence. Il était également chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle.

### 1.3 Le comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques avait été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015 à la suite du remplacement du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques par deux comités distincts : le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Ce comité était composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité d'audit et des risques devait être également membre du comité des comptes.

Le comité d'audit et des risques était présidé par M. Gérard LANCNER jusqu'en juin 2019. À la suite du décès du président du comité, le conseil d'administration avait décidé de réunir ce comité et le comité des comptes sous la présidence de M. Patrice FORGET et jusqu'à la fin du mandat des administrateurs en juin 2020.

Le comité d'audit et des risques avait notamment pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il avait pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques, des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société, des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs; d'assurer le suivi de l'identification des risques menée par la Direction générale, de s'assurer de l'existence d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques; d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner les rapports et politiques relevant de sa compétence, d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et approuver le programme d'audit, d'analyser les principales

recommandations des rapports et les suites données; d'examiner la politique d'investissement. Il était également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, de l'audit de la fonction de gestion des risques.

### 1.4 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Le comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 30 juin 2020 à la suite de la réunion du comité des comptes et du comité d'audit et des risques en un seul comité.

Ce comité est composé de six administrateurs dont un représentant des salariés. Il est présidé par M. Patrice FORGET.

Il comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir Mme Laurence BARRY.

Le comité d'audit, des comptes et des risques a notamment pour mission l'examen des comptes semestriels et annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation de leur mission par les commissaires aux comptes. Le comité donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les rapports et politiques qui relèvent de sa compétence. Il est également chargé de l'audit du rapport de la fonction actuarielle.

Ce comité a également pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer le suivi :

- des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques,
- des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société,
- des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs et il examine la politique d'investissement,

- de l'identification des risques menée par la Direction générale,
- de la performance d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques.

Il s'assure également du suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, il examine les rapports et politiques relevant de sa compétence. Il auditionne le responsable de la fonction d'audit interne, il examine le programme d'audit en vue de son approbation par le conseil, il analyse les principales recommandations des rapports et les suites données. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa, de l'audition de la fonction de gestion des risques. Il auditionne les responsables des autres fonctions clés.

## 1.5 Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, créé en 2004, est composé de quatre administrateurs au plus dont un représentant des salariés. Il a été présidé de 2013 au 30 juin 2020 par Monsieur Patrick LUCAS. Depuis le 30 juin 2020, il est présidé par Mme Nathalie BROUTELE.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise. Par ailleurs, il propose au conseil les modalités de rémunération, la définition des critères de performance et leur niveau de réalisation pour les dirigeants mandataires sociaux et propose également au conseil le niveau et la répartition des jetons de présence des administrateurs.

## 1.6 Le comité stratégique

Le comité stratégique a été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015. Il est composé de six administrateurs dont un représentant des salariés. Ce comité est présidé par le président du conseil d'administration.

Le comité stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêtés des

orientations de la stratégie notamment commerciale et financière de la CCR. Il examine en particulier la définition et l'actualisation des axes stratégiques de développement de la CCR ainsi que les projets d'accords stratégiques. Il assure le suivi de la stratégie mise en œuvre par la Direction générale en particulier par rapport aux décisions d'orientations arrêtées par le conseil.

## 1.7 Organe exécutif

### La Direction générale

La Direction générale de CCR est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY, directeur général de CCR,
- M. Laurent MONTADOR, directeur général adjoint (non mandataire social).

M. Bertrand LABILLOY est directeur général depuis le 16 janvier 2015. À la suite de l'entrée en application de l'ordonnance du 20 août 2014 précitée à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015, M. Bertrand LABILLOY a été nommé directeur général par décret du Président de la République en date du 17 août 2015 (publié au JO du 19 août 2015), sur proposition du conseil d'administration. Le mandat de M. LABILLOY étant arrivé à expiration le 17 août 2020, un décret du président de la République en date du 13 août 2020 (publié au JO du 14 août 2020) a nommé M. LABILLOY en qualité de directeur général à partir du 17 août 2020.

### Dirigeants effectifs CCR et Groupe

Le conseil d'administration, le 2 novembre 2015, a constaté que M Bertrand LABILLOY, en sa qualité de directeur général est de droit un dirigeant effectif au sens de l'article L 322-3-2 du Code des assurances pour la durée de ses fonctions de directeur général, et il a nommé en qualité de dirigeant effectif, M Laurent MONTADOR, directeur général adjoint pour la durée de sa fonction salariée de directeur général adjoint.

M Laurent MONTADOR a un champ de décision couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le Groupe prudentiel CCR, Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont également dirigeants effectifs du Groupe CCR.

CCR a notifié à l'ACPR que le mandat de Monsieur LABILLOY a été renouvelé en août 2020. L'Autorité a communiqué à CCR sa non-objection le 3 décembre 2020. Le secrétaire général en a informé le conseil d'administration du 15 décembre 2020.

### Missions des principales directions interne à CCR

#### Mission de la direction des réassurances et fonds publics

La direction pilote la souscription des réassurances publiques des risques de catastrophes naturelles et des risques d'attentats. En 2020, elle a également été en charge des dispositifs publics de soutien à l'assurance-crédit mis en place par l'État, suite à la crise sanitaire causée créée par l'épidémie de COVID-19.

La direction est également en charge de la gestion comptable et financière pour le compte de l'État de certains fonds publics, en particulier le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), appelé communément Fonds Barnier.

Depuis 2018, un pôle d'expertise sur la prévention des risques naturels a également été créé, dans le but d'accompagner les pouvoirs publics, les assureurs, mais également les collectivités territoriales ou d'autres parties prenantes dans leurs actions de prévention.

Pour mener à bien ces différentes missions, les départements Souscription Réassurances Publiques et Fonds Publics et Prévention s'appuient sur les travaux de deux départements techniques :

- Le département Data Science, Actuariat et Provisionnement, en charge de la collecte, du traitement et de l'analyse des données fournies notamment par les clients assureurs de CCR; de la tarification des traités de réassurance et du provisionnement; de la mise à disposition de restitution des différents travaux de la direction aux clients et partenaires de CCR.
- Le département R&D modélisation - Cat & Agro, en charge du développement des modèles de simulation de l'impact des catastrophes d'origine naturelle ou anthropique, et de leur mise en œuvre en cas de survenance de tels événements.

En dehors de ses activités opérationnelles, l'ensemble de la direction effectue régulièrement des études à la demande des pouvoirs publics pour éclairer leur réflexion sur l'amélioration de dispositifs d'indemnisation ou de prévention existants ou sur la mise en place de nouvelles solutions de gestion des risques, comme cela a été le cas en 2020 dans le cadre des réflexions de place sur la possible mise en place d'un régime d'indemnisation des catastrophes sanitaire.

#### Missions de la direction financière et pilotage Groupe

La mission de la direction est double :

- donner une vision juste et prudente des comptes de l'entreprise en :
  - veillant au juste règlement de l'ensemble des créances et des dettes;
  - conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise comptable;
  - dotant l'entreprise d'instruments de pilotage et en satisfaisant à ses exigences de conformité comptable, financière et réglementaire.
- créer de la valeur et préserver les intérêts financiers de l'entreprise en :
  - déclinant l'allocation stratégique des placements;
  - conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise financière.

La direction financière est en charge de la comptabilité, des investissements financiers et du contrôle de gestion.

### 1.8 Activités externalisées sous-traitées à CCR Re

En 2020, CCR sous-traite auprès de sa filiale CCR Re certaines prestations de services supports, dont les activités critiques ou importantes suivantes :

- activité de gestion des risques
- activité de gestion actif-passif

Ces activités sont portées par la Direction Actuariat & risques de CCR Re.

## Externalisation de la gestion des risques

### Description de l'externalisation de la gestion des risques

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, CCR externalise auprès de CCR Re les services suivants en matière de gestion des risques :

- mettre en place un cadre général de gouvernance et de gestion des risques,
- mettre en place un contrôle interne,
- évaluer les besoins réglementaires en SCR,
- veiller au respect du cadre d'appétence aux risques.

Cette externalisation est adaptée aux activités de CCR et à son profil de risque propre.

### Organisation du dispositif de gestion des risques

CCR, en tant que membre du Groupe prudentiel CCR, rejoint le cadre prudentiel de gestion des risques mis en place au sein du Groupe CCR. Sous l'impulsion de la réglementation Solvabilité 2, les réassureurs doivent mettre en place un dispositif efficace de gestion des risques intégré dans la gestion opérationnelle de la structure.

Pour piloter cette activité de gestion des risques, il existe au sein de CCR, deux catégories de comités :

- les comités internes, pour optimiser le pilotage (gestion actif passif, risques liés aux investissements financiers, risques immobiliers, SCR CAT et accumulations, risque de souscription, risques émergents, risques de réserves...)
- le comité du conseil d'administration : comité d'audit, des comptes et des risques.

Au niveau du Groupe CCR, tous les risques sont suivis par la Direction Actuariat & risques de CCR Re. Cette direction est assistée dans cette mission :

- d'un réseau de correspondants, en charge du contrôle permanent (Responsable Contrôle Permanent (RCP)) au sein de chaque département. Au sein du Groupe, ce rôle de RCP est assumé par 22 personnes dont 14 CCR et 8 CCR Re ;
- et du département audit interne de CCR.

Faisant partie du dispositif global de gestion des risques du Groupe CCR, tous les risques portés par CCR sont identifiés. Une fréquence vraisemblable et un impact potentiel sont déterminés pour chaque risque. Des contrôles sont alors identifiés ou implémentés pour réduire ou éviter ces risques. Chaque contrôle est évalué annuellement. Les risques considérés comme majeurs sont également audités annuellement. La notion de « majeur » est basée sur l'analyse

des matrices fréquence/sévérité. En situation normale, les cartographies des risques et des contrôles associés sont revues tous les 3 ans.

Pour compléter ce cadre général de maîtrise des risques, CCR a des procédures en place pour identifier, suivre et réduire les risques relatifs à la souscription. Le management de CCR est responsable de la mise en place de procédures permettant d'améliorer de manière continue la gestion des risques. Ces procédures sont établies pour permettre d'identifier et d'analyser les risques propres à CCR. Elles sont conçues afin de permettre le respect des limites et des contrôles en place au sein de CCR et du Groupe CCR et en application des politiques du Groupe CCR. Elles permettent de suivre les risques, l'adhérence aux limites au sein du cadre global d'appétence aux risques.

Le management de CCR, assisté de la Direction Actuariat & Risques, effectue une revue régulière des cartographies des risques et des contrôles associés et des procédures afin de vérifier qu'ils sont toujours en ligne avec les conditions de marché et les activités de CCR.

### Description des évaluations de solvabilité, des exercices ORSA et des reportings

Dans le cadre des travaux Solvabilité 2 et ALM, la transposition des fonds d'investissement de CCR est effectuée par CCR Re.

Les évaluations de solvabilité sont effectuées par CCR Re pour CCR en tant que partie intégrante du Groupe prudentiel CCR.

Il en est de même pour les exercices et le rapport ORSA et pour le rapport narratif de CCR.

### Description des contrôles internes, guides et procédure permettant d'assurer le suivi de conformité de CCR

Pour assurer la conformité de CCR, les dirigeants effectifs de CCR ont nommé une fonction clé qui est également fonction clé conformité de CCR Re, ceci dans la même logique d'appartenance au Groupe prudentiel CCR.

CCR a créé et implémenté des listes de risques et de contrôles pour piloter ses obligations de conformité. Cette liste est maintenue à jour et évolue selon les informations reçues sous forme d'alertes réglementaires ou bien remontées par les métiers.

L'analyse des cartographies des risques, la qualité des contrôles et leur efficacité est testée régulièrement au sein du cadre global de gestion des risques.

### Externalisation de la gestion actif-passif

#### Description de l'externalisation de la gestion actif-passif de CCR

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, CCR externalise les activités liées à la gestion actif-passif auprès de la Direction Actuariat & Risques de CCR Re.

Cette externalisation est adaptée aux activités de CCR et à son profil de risque propre tant pour la couverture de ses engagements actuels qu'à venir.

#### Organisation du dispositif de gestion actif-passif

La gestion actif-passif de CCR est externalisée au sein de CCR Re, auprès de la Direction Actuariat & Risques de celle-ci, et du comité ALM du Groupe CCR.

Ainsi, la Direction Actuariat & Risques de CCR Re est responsable de la gestion actif-passif du Groupe CCR et de ses filiales - CCR comprise - et en coordonne les travaux.

Ceux-ci sont effectués principalement par cette même direction. Le caractère transversal de ces travaux amène cependant nombre de départements et de directions de CCR à être sollicités (Direction des Investissements Financiers, Direction Financière, Département immobilier, etc.).

La gestion actif-passif de CCR et de ses filiales est supervisée par le comité ALM, lui-même présidé par la Direction générale de CCR. Le comité ALM réunit la Direction générale, les

responsables CCR de la Direction des Investissements Financiers, de la Direction Financière et du département Immobilier, et les responsables CCR Re de la Direction Actuariat & Risques et de son département ALM et Provisionnement. Le comité ALM peut ponctuellement solliciter la présence d'experts du Groupe CCR.

Le **comité ALM** a notamment vocation à définir la politique de gestion des risques actif-passif et à valider l'allocation stratégique cible annuelle et la politique de couverture financière dans le respect du cadre de risque financier validé par le conseil.

Il traite principalement, pour CCR, des sujets suivants :

- Actualités risques : S2, ORSA, appétence et cadres
- Gestion des risques ALM : suivi risques, respect limites de risques, stress tests risques individuels et combinés
  - Risques CAT, suivi événements CAT survenus sous angles « liquidation » et « devises », définition de stratégie financière en cas de choc CAT d'ampleur
  - Risque liquidité : gaps de trésorerie actif passif, niveaux optimaux de trésorerie et besoins de liquidité, respect limites Actifs pas ou peu liquides, écarts de duration actif / passif
  - Risque taux et inflation à la hausse et à la baisse, change, actions, crédit, immobilier
  - Définition et analyse de scénarios de risques ALM, stratégie financière en cas de réalisation
- Suivi gestion financière réalisée et respect macro limites de répartition par catégorie d'actif

Le **comité ALM** s'appuie sur les études et résultats des analyses ALM transmis par la Direction Actuariat & Risques et portant sur CCR. Ces analyses peuvent être récurrentes (tableaux de bord, études régulières) ou ponctuelles (études à la demande).

## 2 LES FONCTIONS CLÉS

La directive Solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clés qui sont : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « Dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes ; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle ».

CCR s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, est identifié, pour chaque mission, un responsable chargé de chaque fonction clé. Dès 2016, les responsables de fonction clé ont été identifiés pour le Groupe. En 2020, ces responsables des fonctions clés sont :

<b>Fonction gestion des risques :</b>	Mme Isabelle GRUBIC
<b>Fonction vérification de la conformité :</b>	M. Vincent GROS
<b>Fonction audit interne :</b>	Mme Sonia ANGEL
<b>Fonction actuarielle :</b>	M. Nicolas FRESLON

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

### 2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés de CCR reportent directement au directeur général de CCR et échangent avec lui autant que de besoin. Elles ont accès au conseil d'administration.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis avec le conseil d'administration et son comité d'audit, des comptes et des risques.

Les fonctions sont fonctions clés de CCR, CCR Re et du Groupe.

### 2.2 Fonction gestion des risques

Au sein de la Direction Actuariat & Risques, le responsable de la fonction s'assure entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive au sein du périmètre.

La fonction de gestion des risques est au cœur du Groupe CCR en tant que responsable hiérarchique du département chargé de la gestion des risques et du contrôle interne. Elle s'appuie sur le réseau de RCP énoncé précédemment.

Elle s'appuie également sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- de gestion actif-passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

### 2.3 Fonction vérification de la conformité

Le responsable de la fonction est garant de la conformité de l'entreprise. L'assurance est réalisée sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR.

La vérification de la fonction vérification de la conformité est complétée des contrôles réalisés par le contrôle interne pour l'évaluation des moyens de maîtrise couvrant les risques de non-conformité.

### 2.4 Fonction audit interne

La fonction audit interne est rattachée directement au directeur général de CCR, et est exercée de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne fournit à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

### 2.5 Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle reporte directement au directeur général de CCR pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur :

- le portefeuille souscrit par CCR ;
- la rétrocession
- le provisionnement ;

## 3 COMITOLOGIE

### 3.1 Le comité exécutif (Comex) Groupe CCR

Le comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

### 3.2 Le comité opérationnel CCR

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

### 3.3 Le comité des risques (CORI) Groupe CCR

Ce comité est commun à CCR et CCR Re. Sa mission est d'assurer un pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles, avec pour objectifs :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
  - limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques ;
  - fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

### 3.4 Le comité des investissements Groupe CCR

Ce comité a vocation à assurer le suivi de la politique d'investissement, validée en comité ALM, de l'ensemble du Groupe CCR.

Sa mission consiste à garantir le pilotage des investissements et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

### 3.5 Le comité de souscription

Ce comité se réunit en période de renouvellement pour prendre une décision quant à la souscription d'une affaire nécessitant une décision de niveau direction conformément au guide de souscription pour les activités de réassurance publique.

### 3.6 Le comité des sinistres majeurs CCR

Le comité est chargé de faciliter les échanges d'informations entre les départements sinistres et souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions permettent notamment de :

- dresser un point technique sur les sinistres majeurs ;
- échanger sur les visites sinistres ;
- déterminer la liste des cédantes sous surveillance ;
- échanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique ;
- identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion ;
- identifier les opportunités de commutation.

### 3.7 Le comité de provisionnement

Le comité est chargé d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

## 4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

CCR a formalisé une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

### 4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie de CCR, les objectifs de cette politique visent à :

- valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver,
- attirer les talents,
- ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de la CCR.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

### 4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

#### Concernant la rémunération du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration perçoit une rémunération fixe. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Sa rémunération est soumise à l'avis du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et fixée par le conseil d'administration sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

#### Concernant la rémunération du directeur général

La rémunération du directeur général comporte une part fixe et une part variable. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe de Bertrand LABILLOY en ses qualités de directeur général de CCR et de PDG de CCR Re, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance propose au conseil d'administration, qui les approuve, les critères annuels de détermination de la part variable de la rémunération du directeur général pour l'exercice en cours. Il apprécie également la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé et propose au conseil d'administration, qui décide, le montant de la part variable versé au directeur général.

Les décisions relatives à la rémunération du directeur général sont prises sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

#### Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au Code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, la rémunération du représentant de l'État au titre de son mandat d'administrateur est versée au budget de l'État. La rémunération perçue par les membres désignés par l'assemblée générale et proposés par l'État et ayant la qualité d'agent public de l'État est versée au budget de l'État. Il en va de même de la rémunération perçue par les autres membres désignés par l'AG et proposés par l'État dépassant un plafond fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Les représentants des salariés exercent leur mandat à titre gratuit. Le président du conseil d'administration ne perçoit pas de jetons de présence en sus de sa rémunération. Un administrateur a renoncé à la perception de ses jetons de présence.

La répartition du montant des jetons de présence est effectuée à raison de la qualité de membre du conseil ainsi

que de la participation effective aux séances du conseil et le cas échéant des comités du conseil. Les présidents des comités perçoivent un montant supérieur à celui versé aux autres membres des comités.

À l'exception de la rémunération du PDG de CCR Re susvisé, les filiales de CCR n'ont versé en 2020 aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR.

## 5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

## 6 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

La politique en matière de compétence et d'honorabilité qui tient compte des spécificités de nominations de CCR a été mise à jour en 2020.

Cette politique a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs, les responsables de fonctions clés et les membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les bases établies par cette politique.

## 7 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR repose sur le référentiel COSO II.

Il s'articule autour de la mise en place :

- d'une Direction Actuariat & risques au cœur de l'entreprise;
- d'un cadre d'appétence au risque;
- de limites de risques liées à l'appétence au risque;
- d'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

### 7.1 Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques au sein de CCR est l'affaire de tous.

CCR met la Direction Actuariat & risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise; le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Sont détaillés ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques.

#### Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de gestion des risques, et s'appuie pour ces travaux sur le suivi exercé par le comité d'audit, des comptes et des risques.

Il doit, d'une manière générale, veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, garantir celui-ci devant les autorités.

#### Direction générale

La Direction générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité globale. Elle définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques, suit la réalisation des plans d'actions via le reporting de la Direction Actuariat & risques et communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

#### Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe 3.3

#### La Direction Actuariat & Risques

Rattachée à la Direction générale, la Direction Actuariat & Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

#### La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la Direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, ses comités et la Direction générale à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques de manière efficace. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR et du Groupe CCR.

Également responsable du département gestion des risques & contrôle interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris.

En tant que responsable du GRCI, elle est chargée de piloter l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

### La fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR<sup>8</sup>.

### L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à CCR une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il donne une assurance en évaluant et en rendant compte de l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle conçus pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. À partir de ces constats, l'audit interne recommande des évolutions pour améliorer ces processus et suit leur mise en œuvre.

De ce fait, l'audit interne est un acteur clé du dispositif de contrôle interne dans le sens où il apprécie son efficacité et son efficacité.

Il est chargé de proposer le programme pluriannuel d'audit et de mener les missions d'audit.

### Les responsables du contrôle permanent

Les responsables du contrôle permanent (RCP) relayent le département GRCI au sein de chaque entité de CCR. Cette organisation autour des RCP doit permettre une organisation au cœur de l'opérationnel et ainsi donner une dimension optimisée à la maîtrise du risque opérationnel.

Leurs principales missions :

- ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque;
- ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles;
- ils informent régulièrement l'ERM le département de gestion des risques & contrôle interne des modifications de processus et des nouveaux risques;
- ils participent à l'amélioration des contrôles;
- ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions;
- ils assurent le suivi des incidents;
- ils assistent le manager dans l'amélioration des processus et des contrôles.

### Les managers d'entités

Les managers d'entité sont responsables de la maîtrise des risques de leur entité. Ils participent à la vitalité du système de gestion des risques et définissent la 1<sup>ère</sup> ligne de défense de l'entreprise. Ils veillent à la mise en œuvre des contrôles définis.

Ils sont chargés de mettre en place les règles, les procédures, l'organisation, le système d'information nécessaires pour gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilités dans les limites de la tolérance au risque qui leur est fixée, notamment à travers les politiques, guides et autres documents internes encadrant leur activité.

### Le chargé de contrôle

Il s'agit des opérationnels qui effectuent les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau. Ils sont désignés par le manager.

À chaque campagne d'évaluation des contrôles, ils sont chargés de l'auto évaluation des contrôles dont ils ont la responsabilité d'exécution.

L'auto-évaluation permet de rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles, d'identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et d'encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

### Les collaborateurs

Ils réalisent au quotidien des opérations qui engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global.

Ils sont en charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions);
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

Ceux sont les principaux contributeurs à l'identification des dysfonctionnements opérationnels et, à ce titre, ils contribuent à l'amélioration continue des processus opérationnels.

Les collaborateurs sont chargés de respecter cet ensemble de règles et procédures et de mener leurs travaux avec professionnalisme.

---

<sup>8</sup> Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité

## 7.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- la définition de l'appétence aux risques,
- sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR,
- une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR est exposée,
- l'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

### L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'État.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé, pour 2020, une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire

Les catégories de risque de niveau 1 sont :

RISQUE NIVEAU 1	DÉFINITION
Risque de Marché	Le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière résultant directement ou indirectement de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers ;
Risque de Réassurance publique = risque de souscription	Le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'événements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement
Risques Opérationnels	Le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs
Risque de Pilotage	Risque relatif au management de l'entreprise
Risque de conformité et déontologie	Risque provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession

pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 115% et un SIE post choc supérieur à une charge de période de retour 15 ans, sur l'année même si les deux scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance d'une charge catastrophes naturelles quinquennale,
- survenance d'une crise financière.

### Le référentiel des risques de CCR

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnés par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR.

La cartographie des risques de CCR fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs, réalisée en CORI, et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques :

- le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR,
- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories,
- le troisième niveau quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

### L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la formule standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la formule standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la formule standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR développe et pérennise des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer – qualitativement ou quantitativement – et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement.

### Politique interne ORSA

CCR dispose d'une politique interne ORSA, faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors formule standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques ;
- Procédure de l'**ORSA exceptionnel**.

### Rapport ORSA

Un rapport est à établir annuellement lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le conseil d'administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

## 2 8 DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

### 8.1 Objectifs

CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la sécurité du système d'information (RSSI).

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

### 8.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne «Solvabilité 2», spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR repose principalement sur les composantes suivantes :

#### **SENSIBILISER :**

Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

#### **STRUCTURER :**

Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

#### **ACCOMPAGNER :**

Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

**COMMUNIQUER :**

En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne;

**DOCUMENTER :**

Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

### 8.3 Les chartes

Quatres chartes ont été définies au sein de CCR :

- La charte du contrôle interne a été revue en 2019. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- La charte informatique définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation. Elle a fait l'objet d'une révision en décembre 2020, notamment pour compléter les règles de sécurité des SI sur le risque en cas de transfert de données (exfiltration de données/utilisation de supports sécurisés...)
- La charte éthique rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.
- La charte archives formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

### 8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

Le département audit interne, la Direction Actuariat & Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le département audit interne lorsqu'elles font suite à une mission d'audit et par le département Gestion des risques & contrôle interne de la Direction Actuariat & Risques pour les autres. Ces derniers en rendent compte périodiquement à la Direction générale et au comité d'audit, des comptes et des risques.

L'implication de la Direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

### 8.5 Le plan de continuité d'activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.);
- le plan de secours informatique;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.);
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'État actionnaire;
- protéger les documents sensibles;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

Lors des grèves de décembre 2019, CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral. Ce constat s'est confirmé au cours de l'exercice 2020, compte tenu de la poursuite de ce travail à distance tout au long de l'année depuis le confinement administratif initié en mars 2020.

### 8.6 Procédures et règles CCR

CCR dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la

conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;

- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR est exposée ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

## 9 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance des activités importantes de CCR est intra-groupe. Elle est décrite au paragraphe 1.7.

## 10 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

RAS

# PROFIL DE RISQUE

1	RISQUE DE SOUSCRIPTION	34
1.1	Contexte	34
1.2	Risques sous prisme SCR	34
2	LA GESTION DES ACTIFS	35
2.1	Principes généraux	35
2.2	Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs	35
2.3	Articulation entre risque, liquidité et rentabilité pour l'allocation d'actifs	35
2.4	Structure des actifs de CCR	36
2.5	Exposition aux principaux risques financiers	37
3	RISQUE OPÉRATIONNEL	38
3.1	Déclinaison opérationnelle	38
3.2	Évaluation	39
4	LES AUTRES RISQUES	39
5	EXPOSITION AU RISQUE	39
5.1	Évaluation des risques	39
5.2	Risques importants	39
5.3	Politique d'investissement	39
5.4	Concentration	39
6	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION AUX RISQUES	40
6.1	Rétrocession	40
6.2	Protection du portefeuille actions	40
7	SENSIBILITÉ AUX RISQUES	40

# PROFIL DE RISQUE

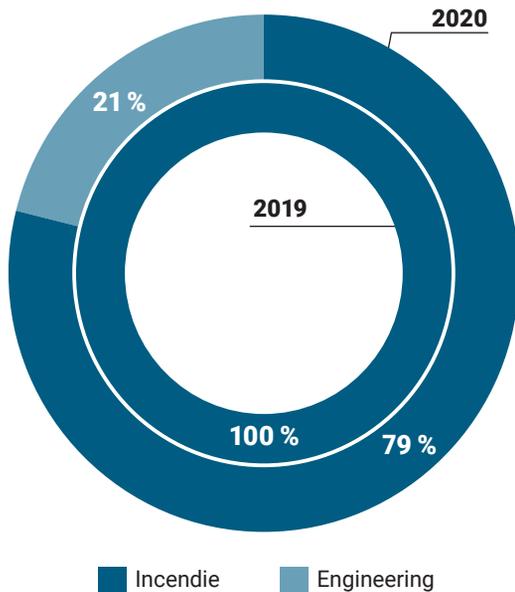
## 1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### 1.1 Contexte

À l'exception des affaires Vie et Non-Vie non-transférées à CCR Re (en run-off chez CCR), CCR est un réassureur exclusivement Non-Vie exerçant en France.

L'activité de CCR « Réassurances publiques » a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 1 216 M€ dont 73,2% pour les primes de réassurance des catastrophes naturelles.

Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



### 1.2 Risques sous prisme SCR

En conséquence, son profil de risques sous métrique formule standard présente un risque CAT Non-Vie très largement prépondérant. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR de Primes & Provisions Non-Vie, le SCR Marché, le SCR Opérationnel, puis le SCR de Contrepartie.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque CAT puis par le risque de primes et de provisions dans une proportion trois fois moindre.

Ces deux risques sont pilotés par CCR au brut au travers d'analyses et de modèles très poussés, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. La garantie d'État accordée à ces activités est en soit un outil de diminution des risques très important.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le conseil d'administration;
- adoption du sous budget CAT par le conseil d'administration;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré de souscription et de tarification et sous un processus de décision défini;
- vérification, validation de règles strictes de souscription;
- utilisation des rapports de la fonction actuarielle pour ajuster le profil de risque, les modèles et faire éventuellement appel à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR.

## 2 LA GESTION DES ACTIFS

### 2.1 Principes généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant. Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration. Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,
- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

### 2.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

#### Le risque

CCR s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- le risque en capital: risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- le risque de fluctuation de la valeur d'un actif: son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- le degré de corrélation entre deux actifs: risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes

ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent décorrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

#### La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

#### La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- le rendement: versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- la rentabilité: elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

### 2.3 Articulation entre risque, liquidité et rentabilité pour l'allocation d'actifs

CCR établit une hiérarchie conduisant à appréhender par priorité le risque des placements, puis à évaluer la liquidité des actifs pour enfin analyser la rentabilité espérée.

#### Un niveau de risque relativement bas

D'un point de vue économique et financier, le portefeuille de placements présente un risque global faible: sa volatilité s'établit autour de 3% à 5% en rythme de croisière, ce qui induit que la probabilité d'encourir une baisse globale de sa valeur excédant 5% en cas de choc financier est faible.

D'un point de vue comptable, les normes françaises, avec d'une part la valorisation des actifs obligataires en valeur d'acquisition (moyennant le mécanisme de la surcote-décote) et d'autre part les seuils de dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable, permettent un certain lissage des fluctuations financières.

Enfin, l'existence de plus-values immobilières encore importantes fournit à CCR un socle de protection appréciable dans les épisodes de marché baissier.

### **Une préférence pour les actifs offrant une bonne liquidité**

Ce choix résulte en grande partie des caractéristiques de l'activité de réassurance, avec le poids considérable des engagements liés aux catastrophes naturelles en France.

Dans une perspective de gestion actif-passif, l'éventualité de subir des sinistres très importants, donc de devoir procéder à des décaissements conséquents dans des délais relativement courts, est une contrainte forte qui influence les choix d'investissement. La dégradation progressive de la liquidité des marchés depuis 2008 conduit à accorder une attention encore plus grande à cette question, qui constitue un enjeu prioritaire.

### **Une rentabilité de type obligataire et assez régulière dans le temps**

Le choix d'un niveau de risque bas et d'une grande liquidité s'accompagne inévitablement d'un niveau de rentabilité assez modéré. Il peut être rapproché de la rentabilité octroyée par un placement obligataire entre 3 et 5 ans.

Les décisions d'investissement s'appuient sur un processus de gestion privilégiant l'approche fondamentale, c'est-à-dire l'analyse économique et financière du contexte global, puis une analyse systématique des actifs financiers et des fonds d'investissement.

Ce processus permet de se forger des convictions orientant les choix d'allocation dans le respect des contraintes financières et réglementaires. Du fait de la durée des passifs, l'horizon d'investissement est à moyen terme (5 à 10 ans), avec une démarche orientée vers la détention durable des actifs (philosophie « buy & maintain » plutôt que trading), sauf intervention d'éléments remettant en question la thèse initiale d'investissement.

## 2.4 Structure des actifs de CCR

L'analyse est menée selon les actifs détenus en direct. L'analyse par transparence vient compléter la vision risque.

### **Placements monétaires**

Les actifs monétaires représentent 9,7% des placements totaux. Ils sont quasi-exclusivement libellés en euros. Le poids de la trésorerie a continué à augmenter en raison d'une prévision de sinistralité toujours élevée en 2020 avec de surcroît le risque COVID, nécessitant de disposer d'une capacité immédiatement disponible à assurer des décaissements potentiellement importants. Cette sinistralité et surtout l'impact du risque COVID se sont avérés moins élevés que prévus ce qui explique le niveau élevé des liquidités en portefeuille. Cette trésorerie est répartie dans différents types de supports :

- Fonds monétaires : ils représentent 3% des placements totaux et ont dégagé une rentabilité légèrement négative en 2020.
- Comptes bancaires à vue : cette trésorerie se monte à 5,20% des placements totaux. Ces liquidités ne rapportent pas d'intérêt mais elles ne subissent pas l'impact des taux négatifs dans la limite des plafonds définis par chaque banque. Cependant, le niveau de ces plafonds tend à baisser dans le temps ce qui explique la hausse progressive du poids des fonds monétaires.
- Dépôts à terme : ils ont permis d'obtenir une rémunération légèrement positive et d'éviter l'impact des taux négatifs. Ces dépôts peuvent avoir une durée de plusieurs années, mais une sortie anticipée reste possible sous réserve du respect du préavis de sortie, moyennant une pénalité de rachat.

### **Placements obligataires et crédit**

Les actifs obligataires ont un poids de 55,9% par rapport aux placements totaux en valeur de marché. En matière de mode de détention de ces actifs, les obligations en direct représentent 85% du total obligataire, le complément faisant l'objet d'une gestion déléguée et étant détenu dans des fonds ouverts ou des fonds dédiés selon les types de gestion. Ce portefeuille obligataire est exclusivement libellé en euro avec un risque de change extrêmement réduit.

La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit : le portefeuille obligataire en direct est uniquement investi en obligations « investment grade » avec une notation moyenne de AA-, tandis que la diversification sur des obligations « high yield » est réalisée au travers de fonds.

Les actifs obligataires & crédit en gestion déléguée sont une source de diversification par rapport au portefeuille en direct.

### Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés.

Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée. Ils représentent 8,2% des placements totaux.

### Les placements en immobiliers

Ils représentent 6,57% des placements totaux. Les placements immobiliers se répartissent en deux grandes catégories :

- Immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime, détenus en direct ou au travers des SAS (75% des placements immobiliers),
- Engagements dans des fonds type OPPCI notamment paneuropéens, ce qui permet d'assurer une diversification du portefeuille immobilier tant en classe d'actifs (hôtels, commerces, logistiques) que géographique (25% des placements immobiliers).

### Les placements en actions

Ils représentent 7,0% des placements totaux, avec une composante principale en actions cotées (5,4% des placements totaux) et une diversification dans les actions non cotées (1,6% des placements totaux).

### Participation

Il s'agit de la participation (100%) dans la filiale CCR Re.

## 2.5 Exposition aux principaux risques financiers

### Risque de change

Le risque de change ne représente qu'une exposition très marginale.

### Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire à taux fixe s'établit à 3,2%, y compris les placements en OPC taux/crédit. En intégrant les placements monétaires, la sensibilité globale sur les actifs à taux d'intérêt est de 2,8%.

### Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en direct est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». Les obligations AAA/AA représentent 67,1% du portefeuille obligataire. Les obligations A et BBB représentent respectivement 18,9% et 13,9% du portefeuille. Les segments les plus importants du portefeuille sont les obligations sécurisées (covered bonds) 19%, les obligations de sociétés privées non financières (corporate bonds) 27%, les obligations du secteur bancaire (dette séniore) 15%, les obligations du secteur public 15% et les obligations quasi-souveraines (Dette gouvernementales, supranationales et garanties par un état OCDE) 23%.

La notation moyenne du portefeuille obligataire est AA-.

### Risque de liquidité

La liquidité des actifs peut être appréciée sur la base des caractéristiques du portefeuille global d'actifs :

- Un encours de placements monétaires de 9,7% des placements totaux.
- Un montant limité d'actifs peu ou pas liquides établi à 10,2% des placements totaux. Il s'agit essentiellement d'immobilier, de fonds de prêts et de fonds d'actions non cotées.
- Un portefeuille d'obligations d'émetteurs de premier plan représentant 56% des actifs avec une proportion significative d'obligations à faible durée de vie résiduelle (3,2 ans pour la durée moyenne du portefeuille obligataire en direct).
- Un ensemble d'OPC dont le rachat peut intervenir de façon quotidienne ou hebdomadaire dans la grande majorité des cas.

En dehors des actifs financiers peu ou pas liquides, les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible. Ils représentent un encours de 6,5% des placements totaux.

Une cession ordonnée pourrait exiger un délai de 9 à 18 mois pour la plupart des immeubles. Un budget d'investissement maximum est défini chaque semestre pour les actifs peu ou pas liquides.

### 3 RISQUE OPÉRATIONNEL

CCR érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

#### 3.1 Déclinaison opérationnelle

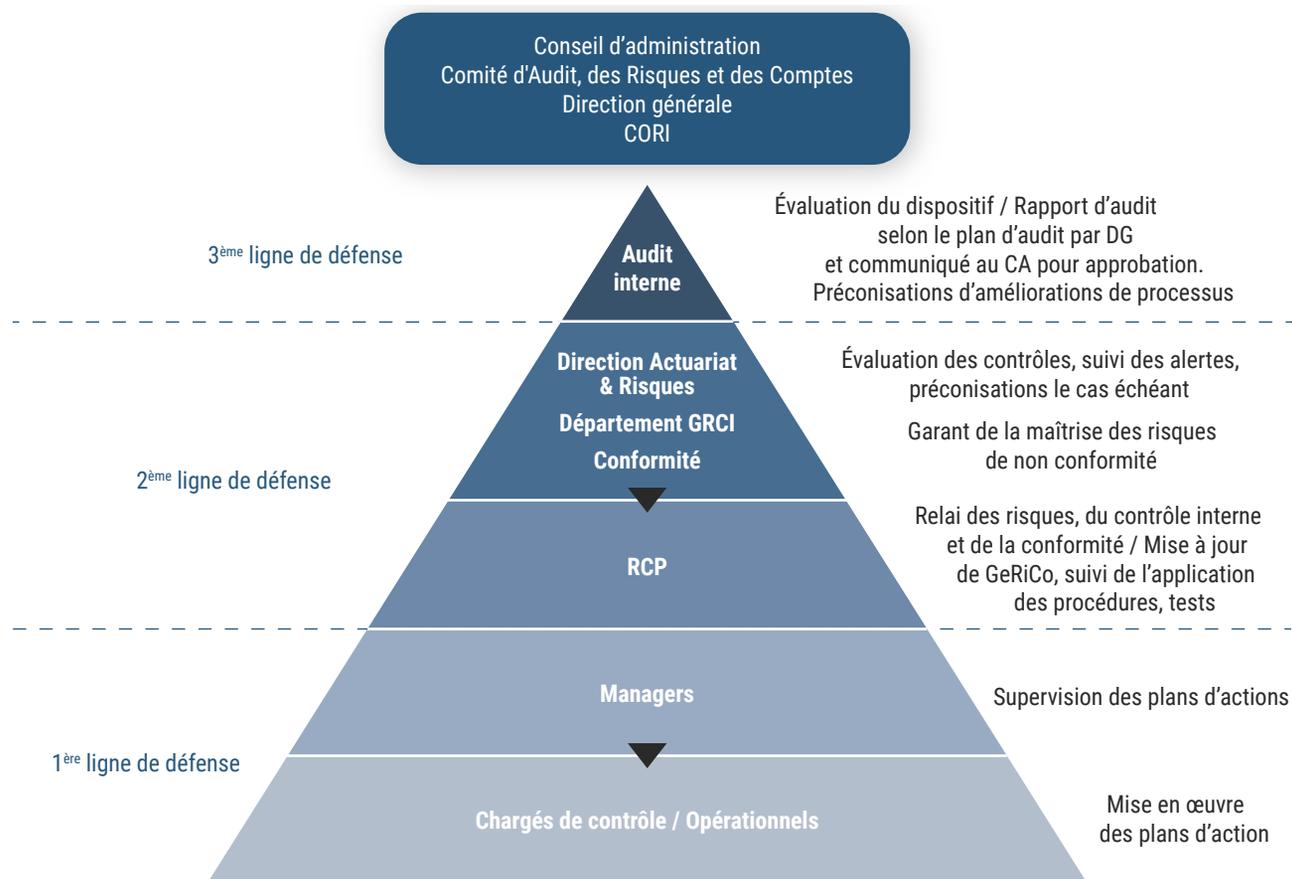
Le risque opérationnel de CCR est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;

- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR utilise le référentiel COSO II. Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :



## 3.2 Évaluation

Les revues périodiques des différentes cartographies permettent de mettre à jour les risques opérationnels et leurs évaluations.

Au sein du modèle stochastique d'entreprise, un module est dédié au risque opérationnel. Il est interfacé aux évaluations

des risques opérationnels présents dans la cartographie (fréquence & coût).

Une lecture de la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel pourra compléter cette présentation.

# 4 LES AUTRES RISQUES

CCR ne décèle pas à ce jour d'autres risques susceptibles d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

# 5 EXPOSITION AU RISQUE

## 5.1 Évaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR.

## 5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs associe les membres du COMEX, le CORI et le Département GRCl.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down et est en place sur une base annuelle depuis 2013. Il évolue afin de partager ces risques supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

## 5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le conseil d'administration de CCR.

## 5.4 Concentration

CCR ne présente pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transparence, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

## 6 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION AUX RISQUES

CCR fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

### 6.1 Rétrocession

La politique détaillée est décrite dans le rapport sur la politique de rétrocession

### 6.2 Protection du portefeuille actions

CCR a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions :

- sur la base de contrats futurs ;
- de façon à se prémunir d'une baisse maximale de 15% des valorisations par rapport à leur valeur de début de période au 31/12/2019.

## 7 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différents scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés plus en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR cohérente avec son profil de risque et ses protections.

# VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

1	VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2020	42
1.1	Source, contrôle et utilisation des données	42
1.2	Valorisation des placements	43
1.3	Valorisation des autres actifs	44
2	VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2020	45
2.1	Valorisation des provisions techniques	45
2.2	Valorisation des autres passifs	50
3	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	51

# VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité 2.

## 1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2020

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

### 1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers. Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la Direction générale.

La valorisation de la participation CCR Re est effectuée à la valeur mesurée sous métrique Solvabilité 2, sur un pas trimestriel.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

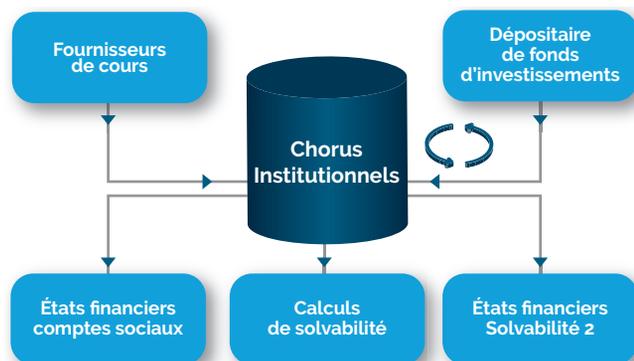
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les commissaires aux comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers «comptes sociaux», et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données/ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

**Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et Solvabilité 2 sont également tracés.**



## 1.2 Valorisation des placements

		Solvency II value	Statutory accounts value
<b>ASSETS</b>		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>
Property, plant & equipment held for own use	R0060	71 570 000	51 404 162
<b>Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)</b>	<b>R0070</b>	<b>8 244 210 637</b>	<b>7 017 234 543</b>
Property (other than for own use)	R0080	297 825 349	103 267 865
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	845 495 104	360 929 229
<b>Equities</b>	<b>R0100</b>	<b>69 011 056</b>	<b>20 224 612</b>
Equities - listed	R0110	3 326 862	3 327 942
Equities - unlisted	R0120	65 684 194	16 896 669
<b>Bonds</b>	<b>R0130</b>	<b>4 113 167 352</b>	<b>3 997 503 758</b>
Government Bonds	R0140	1 015 576 601	987 675 171
Corporate Bonds	R0150	3 097 590 751	3 009 828 587
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	2 788 454 705	2 405 126 590
Deposits other than cash equivalents	R0200	130 257 072	130 182 489
<b>Loans and mortgages</b>	<b>R0230</b>	<b>86 502 363</b>	<b>82 075 115</b>
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	707 816	707 816
Other loans and mortgages	R0260	85 794 546	81 367 299
<b>Deposits to cedants</b>	<b>R0350</b>	<b>8 042 599</b>	<b>7 929 183</b>
<b>Cash and cash equivalents</b>	<b>R0410</b>	<b>447 485 727</b>	<b>447 485 726</b>

## 1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>ASSETS</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		87 318
Intangible assets	R0030		2 812 533
Deferred tax assets	R0040	12 977 416	
Pension benefit surplus	R0050		
Derivatives	R0190		
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230	86 502 363	82 075 115
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	707 816	707 816
Other loans and mortgages	R0260	85 794 546	81 367 299
Reinsurance recoverables from:	R0270	128 392 462	171 245 283
Non-Life and health similar to Non-Life	R0280	120 464 550	167 073 809
Non-Life excluding health	R0290	120 464 550	167 073 809
Health similar to Non-Life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	7 927 912	4 171 474
Health similar to Life	R0320	739 537	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	7 188 375	4 171 474
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	106 570 716	106 570 716
Reinsurance receivables	R0370	361 696	361 696
Receivables (trade, not insurance)	R0380	13 412 379	13 412 379
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>9 119 525 993</b>	<b>7 900 618 654</b>

## Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité 2: calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

## Créances nées d'opérations de réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

## Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

À date, ce poste ne contient aucun actif.

La valorisation des autres actifs à des fins de Solvabilité 2 ne diffère pas de la valorisation des autres actifs à des fins de reporting financier: les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes. Par suite les différences de traitements de valorisation entre norme FRENCH GAAP et normes Solvabilité 2 sont tracées.

# 2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2020

Les affaires non transférées à CCR Re lors de la création de cette dernière lui sont intégralement rétrocédées. Ceci se traduit par:

- la présence de ces engagements et de leurs LoB et devises dans la meilleure estimation acceptation de CCR, en plus des équivalents relatifs aux engagements « Réassurances publiques »,
- la présence de ces engagements et de leurs LoB et devises dans la meilleure estimation rétrocession de CCR, en plus des équivalents relatifs aux engagements « Réassurances publiques »,
- des SCR relatifs à ces engagements rétrocédés nuls au net de rétrocession.

## 2.1 Valorisation des provisions techniques

### Processus de provisionnement « Compte sociaux »

#### Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le département Data Science - Actuariat et Provisionnement et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lots actuariels. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par:

- le risque qu'il couvre: RC auto, incendie, etc.;
- la nature de ses affaires: (gestion) x (Non-Vie/Vie) x (proportionnel/non-proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière:

- collecte des triangles « exercices de souscription/exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.);
- utilisation du logiciel ResQ;
- détermination pour chaque exercice de souscription:
  - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant;
  - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique;
  - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant;
  - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR.

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR. Ce processus est mis en application au sein du Groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

### Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession Non-Vie et Vie est géré directement par le service «Rétrocession» en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que très rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

### Affectation des « Lines of Business »

À date, le portefeuille de CCR comprend les LoB suivantes :

- Motor vehicle liability insurance
- Marine, aviation and transport insurance
- Fire and other damage to property insurance
- General liability insurance
- Credit and suretyship insurance
- Miscellaneous financial loss
- Non-proportional casualty reinsurance
- Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
- Non-proportional property reinsurance
- Health reinsurance SLT
- Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR.

Il est important de noter que seules les LoB property génèrent actuellement du risque de primes.

### Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

LOT ACTUEL		LINE OF BUSINESS	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

### Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat et Risques de CCR est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

### Meilleure estimation (Best Estimate)

#### Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par « Lines of Business » (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate » avec « volatility adjuster » à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel/LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95% de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers étant en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Concernant les frais de gestion de CCR, ils sont inclus dans les PSAP 50-50. Ces frais sont imputés à un compte dédié.

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

### Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

### Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité 2 à date de calcul, sur la comptabilité de CCR, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

## Provisions techniques et véhicules de titrisation à date

### Meilleures estimations acceptation/rétrocession et marge de risque

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>LIABILITIES</b>			
Technical provisions – Non-Life	R0510	3 073 000 517	3 462 146 791
Technical provisions – Non-Life (excluding health)	R0520	3 073 000 517	3 462 146 791
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	2 675 467 782	
Risk margin	R0550	397 532 735	
Technical provisions - health (similar to Non-Life)	R0560	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - Life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	9 191 285	8 852 040
Technical provisions - health (similar to Life)	R0610	890 044	797 496
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	774 905	
Risk margin	R0640	115 139	
Technical provisions – Life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	8 301 240	8 054 544
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	7 227 367	
Risk margin	R0680	1 073 874	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>ASSETS</b>			
Reinsurance recoverables from:	R0270	128 392 462	171 245 283
Non-Life and health similar to Non-Life	R0280	120 464 550	167 073 809
Non-Life excluding health	R0290	120 464 550	167 073 809
Health similar to Non-Life	R0300		
Life and health similar to Life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	7 927 912	4 171 474
Health similar to Life	R0320	739 537	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	7 188 375	4 171 474
Life index-linked and unit-linked	R0340		

**Véhicules de titrisation**

CCR n'a pas de véhicules de titrisation dans son bilan prudentiel à date.

**Ajustement égalisateur - correction pour volatilité - mesures transitoires**

CCR Re applique à ce jour la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE.

L'application de la correction pour volatilité est utilisée depuis l'inventaire trimestriel Solvabilité 2 du 31/03/2020. Des analyses d'écart de Best Estimate et de marge Solvabilité 2 avec et sans correction pour volatilité sont régulièrement menées par CCR Re.

Les résultats relatifs à l'application de la correction pour volatilité sont rapportés dans les états S22.01 et S22.06. De plus, l'analyse d'écart de la marge Solvabilité 2 fait partie intégrante de l'ORSA de CCR Re à compter du 31/12/2020.

CCR Re n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

## 2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
<b>LIABILITIES</b>		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>
Other technical provisions	R0730		1 881 634 389
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	36 067	2 302 218
Pension benefit obligations	R0760	8 821 808	8 821 808
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	432 464 242	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	0	
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802		
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812		
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
Insurance & intermediaries payables	R0820	1 248 513	1 248 513
Reinsurance payables	R0830	113 814 505	113 814 505
Payables (trade, not insurance)	R0840	32 501 619	32 501 619
Subordinated liabilities	R0850	0	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1 431 287	2 192 652
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>3 672 509 843</b>	<b>5 513 514 535</b>
<b>EXCESS OF ASSETS OVER LIABILITIES</b>	<b>R1000</b>	<b>5 447 016 150</b>	<b>2 387 104 119</b>

### Autres provisions techniques

Le poste «Autres provisions techniques» contient les provisions d'égalisation et les PSAP Article 431 de CCR. Dans le bilan prudentiel, ces provisions sont versées sans aucun retraitement aux fonds propres.

### Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en «run-off» il sera liquidé en un an.

### Provisions pour retraite et autres avantages

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

### Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à 25,83% et correspond à l'imposition applicable à l'horizon de liquidation des éléments constituant l'assiette d'imposition, considérant les dernières informations connues au 31/12/2020 sur la fiscalité applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

### Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de récession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

### Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR, notamment l'État. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'État. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en «run-off» il sera liquidé en un an.

### Autres dettes non mentionnées par ailleurs

À date, ce poste ne contient aucun passif.

### Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

## 3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité

# GESTION DU CAPITAL

1	GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES	53
1.1	Objectifs	53
1.2	Politique	53
1.3	Procédures	53
1.4	Évolution constatée au cours de la dernière période de référence	54
2	FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2020	54
2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	54
2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	55
2.3	Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020	55
3	COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2020	56
4	FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION	56
5	DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES	56
6	DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	56
7	CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES	57
7.1	Méthode et options retenues	57
7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés	57
7.3	Approche par transparence	57
7.4	Fonds cantonnés	57
7.5	Simplifications utilisées	57
7.6	Difficultés rencontrées	57
8	SCR ET MCR	58
9	ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITE PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE	59

# GESTION DU CAPITAL

## 1 GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

### 1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de protéger, de faire grandir et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance publique ;
- concernant ses investissements financiers.

Ces objectifs sont la déclinaison de 2 principes directeurs de son cadre d'appétence au risque :

- **Principe 1 :** Post Chocs, CCR présente un ratio Solvabilité 2 > 115%.  
C'est la conséquence directe de la contrainte de solvabilité groupe, elle peut être respectée avec recours éventuel à la rétrocession et/ou à l'emprunt.
- **Principe 2 :** Post Chocs, CCR est capable d'absorber une CAT 15al sans intervention de l'État.  
Cela se traduit en fin 2019 par un niveau de SIE post chocs > 1025 M€ avec éventuel recours à la rétrocession.

### 1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR.

Dans ce cadre, CCR a comme objectif de respecter un ratio de Solvabilité 2 de 115% sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

### Protection des fonds propres

Pour augmenter sa solidité financière, CCR a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;
- la politique de gestion de la provision d'égalisation en cours de construction ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

### 1.3 Procédures

CCR met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise définit sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- les budgets de risque consommés - garanties d'État, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat et Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat et Risques.

Chaque année, le conseil d'administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat et Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

### 1.4 Évolution constatée au cours de la dernière période de référence

Aucune évolution concernant les principes de gestion des fonds propres n'a été observée au cours de la dernière période de référence.

## 2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2020

### 2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

5

	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	5 447 M€
Fonds propres de base	Passifs subordonnés	-
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
<b>Total fonds propres prudentiels 31/12/2020 avant dividendes</b>		<b>5 447 M€</b>
Dividendes		19 M€
<b>Total fonds propres prudentiels 31/12/2020 après dividendes</b>		<b>5 428 M€</b>

CCR ne dispose ni de passifs subordonnés, ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires.

Tous les fonds propres prudentiels de CCR sont de niveau 1 (voir section suivante).

## 2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres de CCR passent de 2,387 Mds€ dans les comptes sociaux avant détachement des dividendes à 5,428 Mds€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 après détachement des dividendes. L'analyse des causes de cet écart donne les résultats suivants :

	<b>FP FRENCH GAAP avant détachement de dividendes</b>	<b>2 387 104 119</b>	
	Retraitements investissements (au sens du bilan prudentiel)	1 226 976 094	
	Reconnaissance Impôts différés actif	12 977 416	
	Retraitements provisions techniques rétrocession	-42 852 821	
	Retraitements autres actifs (cash, créances, etc.)	21 806 651	
Impact de (exprimé en gains de fonds propres Solvabilité 2)	Provisions techniques hors PE et PSAP 431 : passage au Best Estimate (suppression des primes non acquises, ajout primes restant à émettre, etc.)	787 590 619	
	Ajout de la marge de risque	-398 721 748	
	Intégration des provisions d'égalisation aux fonds propres Solvabilité 2	1 736 654 086	
	Intégration des provisions Art 431 aux fonds propres Solvabilité 2	144 980 303	
	Reconnaissance Impôts différés passif	-432 464 242	
	Retraitement autres passifs	2 965 673	
		<b>EXCES ACTIF SUR PASSIF Solvabilité 2</b>	<b>5 447 016 150</b>
	Impact de (exprimé en gains de fonds propres Solvabilité 2)	Reconnaissance passifs subordonnés	-
	<b>FONDS PROPRES Solvabilité 2 avant dividendes</b>	<b>5 447 016 150</b>	
Dividendes		-19 000 000	
	<b>FONDS PROPRES Solvabilité 2 après dividendes</b>	<b>5 428 016 150</b>	

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient principalement à la taille des plus-values latentes du portefeuille de placements de CCR en stock à date, et à l'intégration aux fonds propres prudentiels des provisions d'égalisation et des PSAP Article 431. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre.

## 2.3 Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 5 510 M€ au 31/12/2019 à 5 428 M€ au 31/12/2020, soit une baisse de 82 M€.

### 3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2020

Les fonds propres prudentiels après dividendes ressortent à 5 428 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR et au MCR :

- le SCR ressort à 3 012 M€, soit une couverture du SCR de 180,2% ;
- le MCR ressort à 753 M€, soit une couverture du MCR de 720,9%.

Sans correction pour volatilité (« VA »), la couverture du SCR ressort à 179,8%.

EN M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels après dividendes	5 428	5 422
Dont fonds propres éligibles au SCR	5 428	5 422
SCR	3 012	3 015
<b>MARGE SOLVABILITÉ 2</b>	<b>180,2 %</b>	<b>179,8 %</b>

L'impact de la correction pour volatilité est ainsi à date de 0,4% de marge Solvabilité 2.

Ce faible impact est dû à la fois au profil de risque des engagements souscrits par CCR (duration globale courte de ses passifs), et également à la faiblesse des valeurs à date des corrections pour volatilité par devise.

## 5

### 4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/ CE ne s'appliquent pas à CCR.

### 5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

À date, CCR ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

### 6 DISPONIBILITÉ ET TRANSFERABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres de CCR appartiennent tous à CCR et sont réputés disponibles et transférables dans le cadre de la réglementation.

## 7 CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

### 7.1 Méthode et options retenues

CCR applique la formule standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

### 7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan, de crédits d'impôt à hauteur de 150 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 2 ans.

Un projet dorénavant bien avancé a été initié en 2020 conduisant à une documentation et un processus dédié d'analyse de ce montant conformément aux attendus de la réglementation.

Sans tenir compte de ces 150 M€, le SCR de CCR passe de 3 012 à 3 162 M€, et sa marge Solvabilité 2 de 180,2% à 171,6%.

### 7.3 Approche par transparence

À date, CCR transparise en ligne à ligne près de 70% en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

### 7.4 Fonds cantonnés

Il n'y a pas de cantonnement à l'actif. Au passif, CCR applique les règles relatives à la gestion des passifs techniques de la réassurance publique, qui ne constituent pas en substance un cantonnement du passif de CCR.

### 7.5 Simplifications utilisées

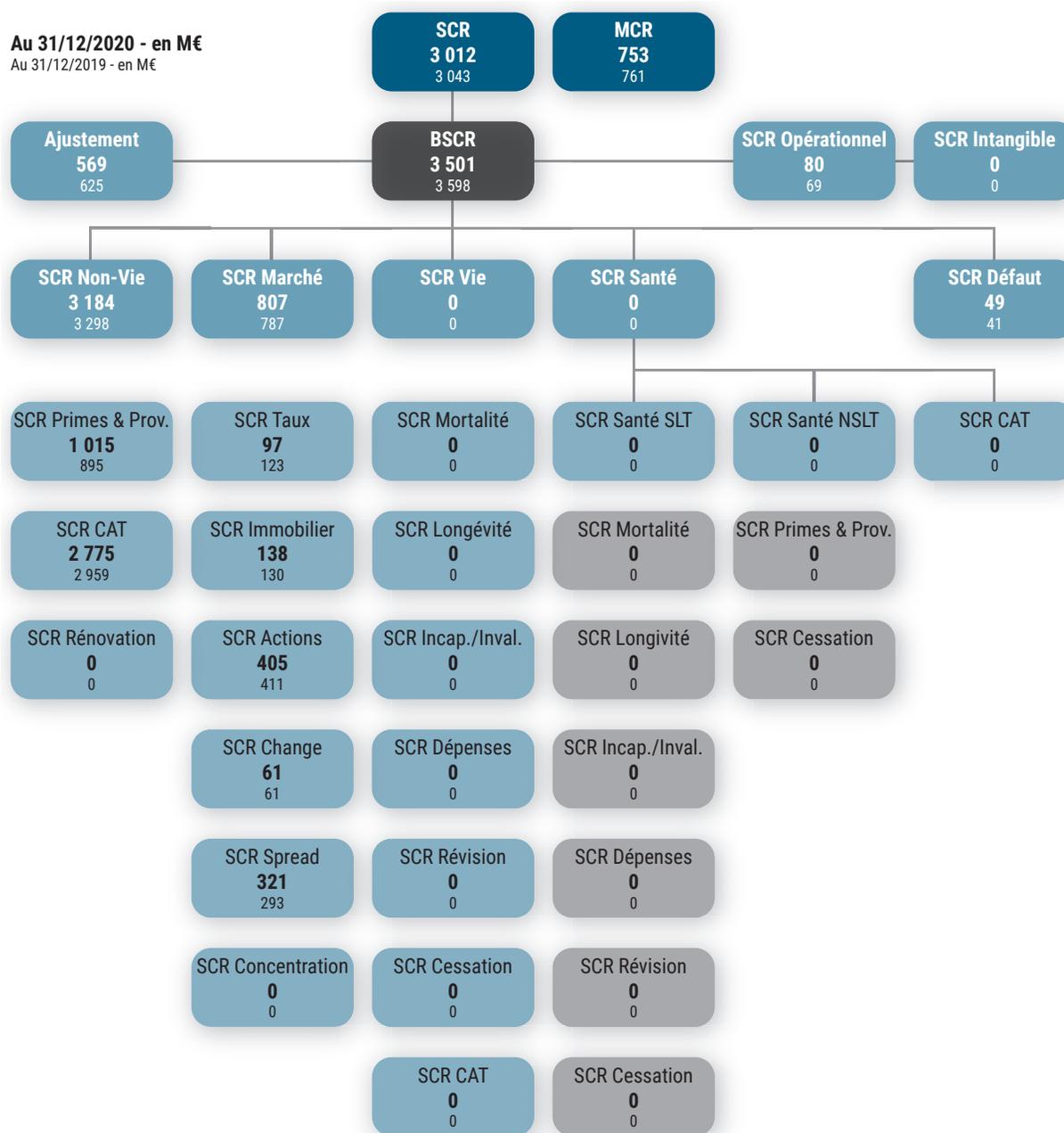
CCR n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

### 7.6 Difficultés rencontrées

CCR n'a pas de difficultés à estimer les capitaux requis par le profil de risque, tels qu'estimés sous formule standard.

## 8 SCR ET MCR

Le diagramme ci-dessous donne à date et en M€, le SCR de CCR, ses composantes, et le MCR :



Sur l'année écoulée, les principales variations du SCR proviennent de :

- la baisse du sous-module SCR CAT au sein du SCR Non-Vie, modérée par une hausse du SCR primes et provisions Non-Vie causée par une hausse des provisions techniques de CCR ;
- la hausse du SCR Marché, suite aux évolutions des marchés financiers sur l'année et aux nouveaux investissements ;
- la baisse du terme d'ajustement due à la baisse des impôts différés.

## 9 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2019	181,1 %
31/12/2020	180,2 %

## ANNEXE : QRT

### LISTE DES ÉTATS QRT

1	SE.02.01.16 : Balance sheet	61
2	S.05.01.01.01 : Non-Life & Accepted non proportional reinsurance	63
3	S.05.01.01.02 : Life	64
4	S.05.02.01.01 : Non-Life obligations for home country	65
5	S.05.02.01.04 : Life obligations for home country	66
6	S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions	67
7	S.17.01.01 : Non-Life Technical Provisions	68
8	S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims	70
9	S.22.01.01 : Impact of long term guarantees measures and transitionals	73
10	S.23.01.01 : Own funds	74
11	S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula	76
12	S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement - Only Life or Non-Life insurance or reinsurance activity	78

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR

S25.02.21 : modèle interne partiel

S25.03.21 : modèle interne intégral

Remarque: à des fins de meilleure lisibilité, les colonnes relatives aux lines of business pour lesquelles CCR n'a pas d'engagements n'apparaissent pas dans certains QRT.

## 1 SE.02.01.16 : Balance sheet

Assets		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020		87 318	
Intangible assets	R0030		2 812 533	
Deferred tax assets	R0040	12 977 416		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	71 570 000	51 404 162	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	8 244 210 637	7 017 234 543	0
Property (other than for own use)	R0080	297 825 349	103 267 865	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	845 495 104	360 929 229	
Equities	R0100	69 011 056	20 224 612	0
Equities - listed	R0110	3 326 862	3 327 942	
Equities - unlisted	R0120	65 684 194	16 896 669	
Bonds	R0130	4 113 167 352	3 997 503 758	0
Government Bonds	R0140	1 015 576 601	987 675 171	
Corporate Bonds	R0150	3 097 590 751	3 009 828 587	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	2 788 454 705	2 405 126 590	
Derivatives	R0190			
Deposits other than cash equivalents	R0200	130 257 072	130 182 489	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	86 502 363	82 075 115	0
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	707 816	707 816	
Other loans and mortgages	R0260	85 794 546	81 367 299	
Reinsurance recoverables from:	R0270	128 392 462	171 245 283	
Non-Life and health similar to Non-Life	R0280	120 464 550	167 073 809	
Non-Life excluding health	R0290	120 464 550	167 073 809	
Health similar to Non-Life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	7 927 912	4 171 474	
Health similar to life	R0320	739 537		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	7 188 375	4 171 474	
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350	8 042 599	7 929 183	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	106 570 716	106 570 716	
Reinsurance receivables	R0370	361 696	361 696	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	13 412 379	13 412 379	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	447 485 727	447 485 726	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0	
<b>TOTAL ASSETS</b>	<b>R0500</b>	<b>9 119 525 993</b>	<b>7 900 618 654</b>	<b>0</b>

## Liabilities

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
<b>Technical provisions - Non-Life</b>	<b>R0510</b>	<b>3 073 000 517</b>	<b>3 462 146 791</b>	
Technical provisions - Non-Life (excluding health)	R0520	3 073 000 517	3 462 146 791	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	2 675 467 782		
Risk margin	R0550	397 532 735		
Technical provisions - health (similar to Non-Life)	R0560	0		
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580			
Risk margin	R0590			
<b>Technical provisions - Life (excluding index-linked and unit-linked)</b>	<b>R0600</b>	<b>9 191 285</b>	<b>8 852 040</b>	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	890 044	797 496	
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630	774 905		
Risk margin	R0640	115 139		
Technical provisions - Life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	8 301 240	8 054 544	
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670	7 227 367		
Risk margin	R0680	1 073 874		
<b>Technical provisions - index-linked and unit-linked</b>	<b>R0690</b>	<b>0</b>		
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
<b>Other technical provisions</b>	<b>R0730</b>		<b>1 881 634 389</b>	
<b>Contingent liabilities</b>	<b>R0740</b>			
Provisions other than technical provisions	R0750	36 067	2 302 218	
Pension benefit obligations	R0760	8 821 808	8 821 808	
Deposits from reinsurers	R0770			
Deferred tax liabilities	R0780	432 464 242		
Derivatives	R0790			
<b>Debts owed to credit institutions</b>	<b>R0800</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803			
<b>Financial liabilities other than debts owed to credit institutions</b>	<b>R0810</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0		0
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815			
<b>Insurance &amp; intermediaries payables</b>	<b>R0820</b>	<b>1 248 513</b>	<b>1 248 513</b>	
<b>Reinsurance payables</b>	<b>R0830</b>	<b>113 814 505</b>	<b>113 814 505</b>	
<b>Payables (trade, not insurance)</b>	<b>R0840</b>	<b>32 501 619</b>	<b>32 501 619</b>	
<b>Subordinated liabilities</b>	<b>R0850</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870			
<b>Any other liabilities, not elsewhere shown</b>	<b>R0880</b>	<b>1 431 287</b>	<b>2 192 652</b>	
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>3 672 509 843</b>	<b>5 513 514 535</b>	<b>0</b>
<b>EXCESS OF ASSETS OVER LIABILITIES</b>	<b>R1000</b>	<b>5 447 016 150</b>	<b>2 387 104 119</b>	<b>0</b>

## 2 S.05.01.01.01 : Non-Life &amp; Accepted non proportional reinsurance

		Line of Business for: Non-Life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)			Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance		
		Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	Credit and suretyship insurance	Casualty	Property	TOTAL
		C0060	C0070	C0090	C0140	C0160	C0200
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>							
Gross - Direct Business	R0110						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	-977 078	790 290 715	256 186 402			1 045 500 040
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130				18 168	167 152 909	167 171 077
Reinsurers' share	R0140	-904	85 368 502	9 306 007	18 174	15 510 923	110 202 703
Net	R0200	-976 174	704 922 213	246 880 395	-6	151 641 986	1 102 468 414
<b>PREMIUMS EARNED</b>							
Gross - Direct Business	R0210						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	-977 078	779 189 522	255 468 340			1 033 680 785
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230				18 168	167 152 795	167 170 963
Reinsurers' share	R0240	-923	85 273 027	9 306 009	18 169	15 648 128	110 244 410
Net	R0300	-976 155	693 916 495	246 162 331	-1	151 504 667	1 090 607 337
<b>CLAIMS INCURRED</b>							
Gross - Direct Business	R0310						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-1 488 134	937 681 610	221 222 539			1 157 416 015
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330				-1 990 256	1 156 046	-834 210
Reinsurers' share	R0340	-974 479	-4 548 521	65 831 997	-1 988 222	-52 400	58 268 375
Net	R0400	-513 654	942 230 130	155 390 542	-2 034	1 208 447	1 098 313 430
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
<b>EXPENSES INCURRED</b>							
<b>ADMINISTRATIVE EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R0610						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620	-4 193	3 378 443	1 095 147			4 469 397
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630				77	714 547	714 624
Reinsurers' share	R0640	-17	103				86
Net	R0700	-4 176	3 378 340	1 095 147	77	714 547	5 183 935
<b>INVESTMENT MANAGEMENT EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R0710						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	-3 777	3 055 569	990 515			4 042 306
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730				70	646 278	646 348
Reinsurers' share	R0740						
Net	R0800	-3 777	3 055 569	990 515	70	646 278	4 688 654
<b>CLAIMS MANAGEMENT EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R0810						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820	-1 692	1 368 585	443 650			1 810 544
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830				31	289 467	289 498
Reinsurers' share	R0840						
Net	R0900	-1 692	1 368 585	443 650	31	289 467	2 100 042
<b>ACQUISITION EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R0910						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920	-293 518	32 730 969	90 273 040			122 710 491
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930				40 600	1 365 778	1 406 377
Reinsurers' share	R0940	14 127	-68 554	-750 684	23 743		-781 368
Net	R1000	-307 645	32 799 523	91 023 724	16 857	1 365 778	124 898 236
<b>OVERHEAD EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R1010						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	-5 469	4 423 972	1 434 107			5 852 610
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030				101	935 707	935 808
Reinsurers' share	R1040						
Net	R1100	-5 469	4 423 972	1 434 107	101	935 707	6 788 418
<b>Other expenses</b>							
<b>Total expenses</b>							
	R1200						
	R1300						143 659 286

## 3 S.05.01.01.02 : Life

		Life reinsurance obligations		TOTAL
		Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0270	C0280	
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>				
Gross	R1410	271 952	2 241 614	2 513 566
Reinsurers' share	R1420	670 112	1 879 567	2 549 679
Net	R1500	-398 160	362 047	-36 113
<b>PREMIUMS EARNED</b>				
Gross	R1510	271 952	2 247 730	2 519 682
Reinsurers' share	R1520	670 112	1 885 678	2 555 790
Net	R1600	-398 160	362 052	-36 107
<b>CLAIMS INCURRED</b>				
Gross	R1610	1 625 000	5 035 977	6 660 977
Reinsurers' share	R1620	2 052 349	4 602 914	6 655 264
Net	R1700	-427 350	433 063	5 713
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>				
Gross	R1710			
Reinsurers' share	R1720			
Net	R1800			
<b>EXPENSES INCURRED</b>				
	R1900	-124 424	139 925	15 500
<b>ADMINISTRATIVE EXPENSES</b>				
Gross	R1910	5 016	29 968	34 983
Reinsurers' share	R1920	6 994	14 058	21 052
Net	R2000	-1 978	15 910	13 932
<b>INVESTMENT MANAGEMENT EXPENSES</b>				
Gross	R2010			
Reinsurers' share	R2020			
Net	R2100			
<b>CLAIMS MANAGEMENT EXPENSES</b>				
Gross	R2110	177	1 463	1 640
Reinsurers' share	R2120			
Net	R2200	177	1 463	1 640
<b>ACQUISITION EXPENSES</b>				
Gross	R2210	-395 727	-370 090	-765 818
Reinsurers' share	R2220	-273 104	-492 642	-765 746
Net	R2300	-122 624	122 552	-72
<b>OVERHEAD EXPENSES</b>				
Gross	R2310			
Reinsurers' share	R2320			
Net	R2400			
Other expenses	R2500			
Total expenses	R2600			15 500
Total amount of surrenders	R2700		0,18	0,18

## 4 S.05.02.01.01 : Non-Life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	TOTAL for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0080	C0090	C0140
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>				
Gross - Direct Business	R0110			0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	1 044 239 297		1 044 239 297
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	165 123 902		165 123 902
Reinsurers' share	R0140	113 545 502		113 545 502
Net	R0200	1 095 817 697	0	1 095 817 697
<b>PREMIUMS EARNED</b>				
Gross - Direct Business	R0210			0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	1 032 622 218		1 032 622 218
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	165 123 902		165 123 902
Reinsurers' share	R0240	113 501 163		113 501 163
Net	R0300	1 084 244 957	0	1 084 244 957
<b>CLAIMS INCURRED</b>				
Gross - Direct Business	R0310			0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	1 153 817 522		1 153 817 522
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	1 187 088		1 187 088
Reinsurers' share	R0340	65 190 511		65 190 511
Net	R0400	1 089 814 099	0	1 089 814 099
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>				
Gross - Direct Business	R0410			0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420			0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430			0
Reinsurers' share	R0440			0
Net	R0500	0	0	0
Expenses incurred	R0550	143 930 051		143 930 051
Other expenses	R1200			
Total expenses	R1300			143 930 051

## 5 S.05.02.01.04 : Life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	TOTAL for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0220	C0230	C0280
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>				
Gross	R1410			0
Reinsurers' share	R1420	0		0
Net	R1500	0	0	0
<b>PREMIUMS EARNED</b>				
Gross	R1510			0
Reinsurers' share	R1520	0		0
Net	R1600	0	0	0
<b>CLAIMS INCURRED</b>				
Gross	R1610			0
Reinsurer's share	R1620	0		0
Net	R1700	0	0	0
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>				
Gross	R1710			0
Reinsurer's share	R1720	0		0
Net	R1800	0	0	0
Expenses incurred	R1900	0		0
Other expenses	R2500			
Total expenses	R2600			

## 6 S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions

		Accepted reinsurance		TOTAL (Life other than health insurance, include Unit-Linked)	Health reinsurance (reinsurance accepted)	TOTAL (health similar to Life insurance)
		C0100	Other Life insurance C0130			
<b>TECHNICAL PROVISIONS CALCULATED AS A WHOLE</b>	<b>R0010</b>					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020					
<b>TECHNICAL PROVISIONS CALCULATED AS A SUM OF BE AND RM</b>						
<b>Best Estimate</b>						
Gross Best Estimate	R0030	7 227 367	7 227 367	7 227 367	774 905	774 905
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	7 225 932		7 225 932	743 401	743 401
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses</i>	R0050	7 225 932		7 225 932	743 401	743 401
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0060					
<i>Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses</i>	R0070					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	7 188 375	7 188 375	7 188 375	739 537	739 537
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	38 992		38 992	35 368	35 368
<b>Risk Margin</b>	<b>R0100</b>	<b>1 073 874</b>	<b>1 073 874</b>	<b>1 073 874</b>	<b>115 139</b>	<b>115 139</b>
<b>AMOUNT OF THE TRANSITIONAL ON TECHNICAL PROVISIONS</b>						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110					
Best estimate	R0120					
Risk margin	R0130					
Technical provisions - total	R0200	8 301 240		8 301 240	890 044	890 044
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	1 112 866	1 112 866	1 112 866	150 507	150 507
Best Estimate of products with a surrender option	R0220					
<b>GROSS BE FOR CASH FLOW</b>						
<b>Cash out-flows</b>						
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230			7 227 367	774 905	774 905
<i>Future guaranteed benefits</i>	R0240	7 227 367		7 227 367		
<i>Future discretionary benefits</i>	R0250					
Future expenses and other cash out-flows	R0260					
<b>Cash in-flows</b>						
<i>Future premiums</i>	R0270					
<i>Other cash in-flows</i>	R0280					
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0			0	
Surrender value	R0300					
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310					
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320					
<b>Best estimate subject to volatility adjustment</b>	<b>R0330</b>	<b>7 227 367</b>		<b>7 227 367</b>	<b>774 905</b>	<b>774 905</b>
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	8 346 354		8 346 354	891 022	891 022
<b>Best estimate subject to matching adjustment</b>	<b>R0350</b>					
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360					
<b>GROSS TP AMOUNT CALCULATED USING SIMPLIFIED METHODS RTT01</b>						

## 7 S.17.01.01 : Non-Life Technical Provisions

		Segmentation for:					TOTAL Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance			Accepted non-proportional reinsurance		
		Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	Credit and suretyship insurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0070	C0080	C0100	C0150	C0170	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0	0	0	0	0	0
Direct business	R0020						0
Accepted proportional reinsurance business	R0030						0
Accepted non-proportional reinsurance	R0040						0
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	<b>R0050</b>						<b>0</b>
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best Estimate</b>							
<b>Premium provisions</b>							
Gross - total	R0060	-18 373	-242 108 957	0	0	-143 582 989	-385 710 319
Gross - direct business	R0070						0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	-18 373	-242 108 957				-242 127 331
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090					-143 582 989	-143 582 989
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0	0	0	0	0	0
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses</i>	R0110						0
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0120						0
<i>Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses</i>	R0130						0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140						0
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	<b>R0150</b>	<b>-18 373</b>	<b>-242 108 957</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-143 582 989</b>	<b>-385 710 319</b>
<b>Claims provisions</b>							
Gross - Total	R0160	5 708 610	2 718 529 776	114 954 659	78 279 106	143 705 951	3 061 178 101
Gross - direct business	R0170						0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	5 708 610	2 718 529 776	114 954 659			2 839 193 044
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190				78 279 106	143 705 951	221 985 057
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	5 661 929	2 647 617	34 055 493	78 671 289	57 609	121 093 938
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses</i>	R0210	5 661 929	2 647 617	34 055 493	78 671 289	57 609	121 093 938
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0220						0
<i>Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses</i>	R0230						0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	5 632 501	2 633 856	33 878 489	78 262 393	57 310	120 464 550
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	<b>R0250</b>	<b>76 109</b>	<b>2 715 895 919</b>	<b>81 076 169</b>	<b>16 713</b>	<b>143 648 642</b>	<b>2 940 713 552</b>
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>	<b>5 690 236</b>	<b>2 476 420 819</b>	<b>114 954 659</b>	<b>78 279 106</b>	<b>122 962</b>	<b>2 675 467 782</b>
<b>Total Best estimate - Net</b>	<b>R0270</b>	<b>57 735</b>	<b>2 473 786 962</b>	<b>81 076 169</b>	<b>16 713</b>	<b>65 653</b>	<b>2 555 003 232</b>
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>	<b>845 480</b>	<b>367 957 464</b>	<b>17 080 467</b>	<b>11 631 053</b>	<b>18 270</b>	<b>397 532 735</b>

		Segmentation for:					TOTAL Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance			Accepted non- proportional reinsurance		
		Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	Credit and suretyship insurance	Non- proportional casualty reinsurance	Non- proportional property reinsurance	
		C0070	C0080	C0100	C0150	C0170	C0180
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
TP as a whole	R0290						0
Best estimate	R0300						0
Risk margin	R0310						0
<b>Technical provisions - total</b>							
Technical provisions - total	R0320	6 535 717	2 844 378 283	132 035 126	89 910 159	141 233	3 073 000 517
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counter party default - total	R0330	5 632 501	2 633 856	33 878 489	78 262 393	57 310	120 464 550
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	903 216	2 841 744 426	98 156 637	11 647 765	83 923	2 952 535 967
<b>Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)</b>							
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350						
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360						
<b>Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)</b>							
<b>Cash out-flows</b>							
Future benefits and claims	R0370	-18 373	-242 108 957			-143 582 989	-385 710 319
Future expenses and other cash-out flows	R0380						0
<b>Cash in-flows</b>							
Future premiums	R0390						0
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400						0
<b>Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)</b>							
<b>Cash out-flows</b>							
Future benefits and claims	R0410	5 708 610	2 718 529 776	114 954 659	78 279 106	143 705 951	3 061 178 101
Future expenses and other cash-out flows	R0420						0
<b>Cash in-flows</b>							
Future premiums	R0430						0
Other cash-in flows (incl. Recoverable from savages and subrogations)	R0440						0
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	0	0	0	0	0	0
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460						0
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470						0
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	5 690 236	2 476 420 819	114 954 659	78 279 106	122 963	2 675 467 783
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	6 550 024	2 851 619 406	132 050 153	90 583 347	303 241	3 081 106 170
<b>GROSS BEST ESTIMATE CALCULATED USING SIMPLIFIED METHODS</b>	<b>RTT01</b>						

## 8 S.19.01.01 : Non-Life Insurance Claims

Total (no breakdown by currency)	Unit	EUR
Line of business	Z0010	All LoB
Accident year/Underwriting year	Z0020	2
Currency	Z0030	TOTAL
Currency conversion	Z0040	2

## Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																5 471 768
N-14	R0110	1 765 310	47 825 712	16 331 499	11 357 982	14 677 630	14 807 091	11 251 083	7 307 028	3 290 765	5 646 116	1 615 863	1 276 565	956 732	738 118	880 990	
N-13	R0120	15 953 654	115 111 942	50 230 607	26 168 369	26 104 073	16 813 671	13 320 853	8 577 227	3 667 002	3 961 260	3 493 871	3 239 864	1 541 070	1 119 707		
N-12	R0130	9 263 529	132 009 181	50 616 603	6 978 664	10 137 516	9 139 833	4 151 393	2 952 373	827 793	2 407 538	1 023 689	410 738	1 093 977			
N-11	R0140	8 334 149	79 865 651	23 313 300	30 713 957	28 721 568	19 588 169	11 954 637	6 806 099	4 454 970	4 475 383	151 297	1 292 756				
N-10	R0150	285 349 173	276 173 360	68 989 166	21 734 986	12 296 797	8 345 785	6 847 804	7 181 304	523 560	2 233 926	705 989					
N-9	R0160	6 078 650	122 383 072	54 428 940	75 474 613	82 053 524	62 892 934	43 866 404	23 212 097	13 006 547	8 877 154						
N-8	R0170	15 657 248	48 212 619	22 984 313	21 019 291	21 386 347	19 619 255	10 552 660	7 150 187,87	1 820 380							
N-7	R0180	24 082 785	125 596 254	30 118 223	10 506 840	5 455 801	3 552 179	2 421 453	1 880 384								
N-6	R0190	58 592 217	196 928 564	49 257 767	16 216 826	10 005 278	7 471 571	4 700 183									
N-5	R0200	3 673 936	241 189 566	49 558 858	24 635 156	16 324 511	9 703 747										
N-4	R0210	131 781 545	297 527 581	85 223 401	73 742 914	62 275 471											
N-3	R0220	3 606 798	942 309 008	429 846 691	215 157 763												
N-2	R0230	55 764 252	244 113 290	78 746 800													
N-1	R0240	2 770 261	174 831 686														
N	R0250	16 029 172															

## Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	5 471 768	5 471 768
N-14	R0110	880 990	139 728 486
N-13	R0120	1 119 707	289 303 171
N-12	R0130	1 093 977	231 012 826
N-11	R0140	1 292 756	219 671 935
N-10	R0150	705 989	690 381 850
N-9	R0160	8 877 154	492 273 936
N-8	R0170	1 820 381	168 402 301
N-7	R0180	1 880 384	203 613 918
N-6	R0190	4 700 183	343 172 406
N-5	R0200	9 703 747	345 085 774
N-4	R0210	62 275 471	650 550 912
N-3	R0220	215 157 763	1 590 920 260
N-2	R0230	78 746 800	378 624 341
N-1	R0240	174 831 686	177 601 947
N	R0250	16 029 172	16 029 172
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>584 587 929</b>	<b>5 941 845 003</b>

## Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Prior	R0300																0
N-14	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	R0350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0410	0	-4 395 091	1 851 378	776 626	2 547 007											
N-3	R0420	0	0	0	0												
N-2	R0430	0	0	0													
N-1	R0440	0	0														
N	R0450	0															

## Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0300	0	0
N-14	R0310	0	0
N-13	R0320	0	0
N-12	R0330	0	0
N-11	R0340	0	0
N-10	R0350	0	0
N-9	R0360	0	0
N-8	R0370	0	0
N-7	R0380	0	0
N-6	R0390	0	0
N-5	R0400	0	0
N-4	R0410	2 547 007	779 920
N-3	R0420	0	0
N-2	R0430	0	0
N-1	R0440	0	0
N	R0450	0	0
<b>Total</b>	<b>R0460</b>	<b>2 547 007</b>	<b>779 920</b>

## Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																44 499 136
N-14	R0110	300 141 848	269 235 122	119 493 332	98 850 887	63 791 789	47 444 917	29 905 051	22 985 493	17 064 567	12 452 666	10 273 856	8 652 788	8 240 030	6 515 869	5 281 163	
N-13	R0120	383 348 716	246 575 618	137 539 207	97 729 515	72 167 783	50 681 987	35 299 605	26 308 824	22 250 435	18 480 753	15 828 020	14 029 816	11 948 477	10 139 688		
N-12	R0130	384 566 036	95 403 547	61 960 015	38 800 090	25 206 564	18 879 435	12 600 319	9 163 091	9 827 621	7 207 759	4 651 715	3 988 807	2 981 645			
N-11	R0140	464 700 462	162 691 046	171 929 608	135 920 726	100 475 942	71 871 648	58 153 946	44 883 389	24 034 949	17 604 846	12 976 104	10 126 521				
N-10	R0150	836 476 231	212 750 644	104 565 739	61 989 828	46 639 379	36 727 415	25 093 103	19 891 176	17 922 002	13 344 538	10 561 770					
N-9	R0160	866 568 945	624 428 788	572 842 790	392 196 546	289 563 498	190 084 517	84 516 024	57 447 995	40 779 416	30 029 654						
N-8	R0170	276 322 019	191 948 706	105 993 037	90 252 568	66 993 702	43 208 960	32 444 645	21 960 121	19 772 300							
N-7	R0180	432 070 975	120 195 669	73 402 420	33 248 676	27 156 626	18 456 345	12 611 013	11 183 313								
N-6	R0190	616 035 223	178 075 218	85 190 232	55 559 398	41 612 966	32 214 801	25 812 930									
N-5	R0200	699 894 904	273 255 853	123 238 608	102 189 193	59 112 714	46 507 555										
N-4	R0210	883 735 424	411 800 578	298 183 569	277 243 344	249 674 295											
N-3	R0220	2 068 501 169	1 230 447 716	726 091 047	627 344 791												
N-2	R0230	759 833 239	651 764 553	673 431 472													
N-1	R0240	708 345 865	542 201 255														
N	R0250	908 724 922															

## Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C0360
Prior	R0100	31 283 039
N-14	R0110	4 012 190
N-13	R0120	9 144 828
N-12	R0130	5 280 969
N-11	R0140	10 710 558
N-10	R0150	12 753 534
N-9	R0160	30 983 179
N-8	R0170	19 775 742
N-7	R0180	12 632 984
N-6	R0190	25 272 320
N-5	R0200	43 920 646
N-4	R0210	247 055 866
N-3	R0220	598 745 990
N-2	R0230	668 347 097
N-1	R0240	539 241 820
N	R0250	802 017 340
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>3 061 178 101</b>

## Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
Prior	R0300																92 791
N-14	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	R0350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0410	0	136 662 629	122 690 125	103 391 380	91 702 031											
N-3	R0420	0	0	0	0												
N-2	R0430	0	0	0													
N-1	R0440	0	0														
N	R0450	64 083 808															

## Discounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C0960
Prior	R0300	92 791
N-14	R0310	0
N-13	R0320	0
N-12	R0330	0
N-11	R0340	0
N-10	R0350	0
N-9	R0360	0
N-8	R0370	0
N-7	R0380	0
N-6	R0390	0
N-5	R0400	0
N-4	R0410	96 955 838
N-3	R0420	0
N-2	R0430	0
N-1	R0440	0
N	R0450	29 907 809
<b>Total</b>	<b>R0460</b>	<b>126 956 438</b>

## Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350
Prior	R0500																5 471 768
N-14	R0510	1 765 310	47 825 712	16 331 499	11 357 982	14 677 630	14 807 091	11 251 083	7 307 028	3 290 765	5 646 116	1 615 863	1 276 565	956 732	738 118	880 990	
N-13	R0520	15 953 654	115 111 942	50 230 607	26 168 369	26 104 073	16 813 671	13 320 853	8 577 227	3 667 002	3 961 260	3 493 871	3 239 864	1 541 070	1 119 707		
N-12	R0530	9 263 529	132 009 181	50 616 603	6 978 664	10 137 516	9 139 833	4 151 393	2 952 373	827 793	2 407 538	1 023 689	410 738	1 093 977			
N-11	R0540	8 334 149	79 865 651	23 313 300	30 713 957	28 721 568	19 588 169	11 954 637	6 806 099	4 454 970	4 475 383	151 297	1 292 756				
N-10	R0550	285 349 173	276 173 360	68 989 166	21 734 986	12 296 797	8 345 785	6 847 804	7 181 304	523 560	2 233 926	705 989					
N-9	R0560	6 078 650	122 383 072	54 428 940	75 474 613	82 053 524	62 892 934	43 866 404	23 212 097	13 006 547	8 877 154						
N-8	R0570	15 657 248	48 212 619	22 984 313	21 019 291	21 386 347	19 619 255	10 552 660	7 150 188	1 820 381							
N-7	R0580	24 082 785	125 596 254	30 118 223	10 506 840	5 455 801	3 552 179	2 421 453	1 880 384								
N-6	R0590	58 592 217	196 928 564	49 257 767	16 216 826	10 005 278	7 471 571	4 700 183									
N-5	R0600	3 673 936	241 189 566	49 558 858	24 635 156	16 324 511	9 703 747										
N-4	R0610	131 781 545	301 922 672	83 372 023	72 966 288	59 728 464											
N-3	R0620	3 606 798	942 309 008	429 846 691	215 157 763												
N-2	R0630	55 764 252	244 113 290	78 746 800													
N-1	R0640	2 770 261	174 831 686														
N	R0650	16 029 172															

## Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0500	5 471 768	5 471 768
N-14	R0510	880 990	139 728 486
N-13	R0520	1 119 707	289 303 171
N-12	R0530	1 093 977	231 012 826
N-11	R0540	1 292 756	219 671 935
N-10	R0550	705 989	690 381 850
N-9	R0560	8 877 154	492 273 936
N-8	R0570	1 820 381	168 402 301
N-7	R0580	1 880 384	203 613 918
N-6	R0590	4 700 183	343 172 406
N-5	R0600	9 703 747	345 085 774
N-4	R0610	59 728 464	649 770 992
N-3	R0620	215 157 763	1 590 920 260
N-2	R0630	78 746 800	378 624 341
N-1	R0640	174 831 686	177 601 947
N	R0650	16 029 172	16 029 172
<b>Total</b>	<b>R0660</b>	<b>582 040 922</b>	<b>5 941 065 083</b>

## Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550
Prior	R0500																44 406 344
N-14	R0510	300 141 848	269 235 122	119 493 332	98 850 887	63 791 789	47 444 917	29 905 051	22 985 493	17 064 567	12 452 666	10 273 856	8 652 788	8 240 030	6 515 869	5 281 163	
N-13	R0520	383 348 716	246 575 618	137 539 207	97 729 515	72 167 783	50 681 987	35 299 605	26 308 824	22 250 435	18 480 753	15 828 020	14 029 816	11 948 477	10 139 688		
N-12	R0530	384 566 036	95 403 547	61 960 015	38 800 090	25 206 564	18 879 435	12 600 319	9 163 091	9 827 621	7 207 759	4 651 715	3 988 807	2 981 645			
N-11	R0540	464 700 462	162 691 046	171 929 608	135 920 726	100 475 942	71 871 648	58 153 946	44 883 389	24 034 949	17 604 846	12 976 104	10 126 521				
N-10	R0550	836 476 231	212 750 644	104 565 739	61 989 828	46 639 379	36 727 415	25 093 103	19 891 176	17 922 002	13 344 538	10 561 770					
N-9	R0560	866 568 945	624 428 788	572 842 790	392 196 546	289 563 498	190 084 517	84 516 024	57 447 995	40 779 416	30 029 654						
N-8	R0570	276 322 019	191 948 706	105 993 037	90 252 568	66 993 702	43 208 960	32 444 645	21 960 121	19 772 300							
N-7	R0580	432 070 975	120 195 669	73 402 420	33 248 676	27 156 626	18 456 345	12 611 013	11 183 313								
N-6	R0590	616 035 223	178 075 218	85 190 232	55 559 398	41 612 966	32 214 801	25 812 930									
N-5	R0600	699 894 904	273 255 853	123 238 608	102 189 193	59 112 714	46 507 555										
N-4	R0610	883 735 424	275 137 949	175 493 445	173 851 964	157 972 264											
N-3	R0620	2 068 501 169	1 230 447 716	726 091 047	627 344 791												
N-2	R0630	759 833 239	651 764 553	673 431 472													
N-1	R0640	708 345 865	542 201 255														
N	R0650	844 641 115															

## Net Discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

		Year end (discounted data)
		C1560
Prior	R0500	31 190 248
N-14	R0510	4 012 190
N-13	R0520	9 144 828
N-12	R0530	5 280 969
N-11	R0540	10 710 558
N-10	R0550	12 753 534
N-9	R0560	30 983 179
N-8	R0570	19 775 742
N-7	R0580	12 632 984
N-6	R0590	25 272 320
N-5	R0600	43 920 646
N-4	R0610	150 100 028
N-3	R0620	598 745 990
N-2	R0630	668 347 097
N-1	R0640	539 241 820
N	R0650	772 109 531
<b>Total</b>	<b>R0660</b>	<b>2 934 221 664</b>

## 9 S.22.01.01 : Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)								
			Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions	R0010	3 082 191 802	3 082 191 802	0	3 082 191 802	0	3 090 343 546	8 151 745	3 090 343 546	0	8 151 745
Basic own funds	R0020	5 428 016 150	5 428 016 150	0	5 428 016 150	0	5 422 321 458	-5 694 692	5 422 321 458	0	-5 694 692
Excess of assets over liabilities	R0030	5 447 016 150	5 447 016 150	0	5 447 016 150	0	5 441 321 458	-5 694 692	5 441 321 458	0	-5 694 692
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040			0		0		0		0	0
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	5 428 016 150	5 428 016 150	0	5 428 016 150	0	5 422 321 458	-5 694 692	5 422 321 458	0	-5 694 692
Tier 1	R0060	5 428 016 150	5 428 016 150	0	5 428 016 150	0	5 422 321 458	-5 694 692	5 422 321 458	0	-5 694 692
Tier 2	R0070	0		0		0		0		0	0
Tier 3	R0080	0		0		0		0		0	0
Solvency Capital Requirement	R0090	3 011 810 696	3 011 810 696	0	3 011 810 696	0	3 015 144 353	3 333 657	3 015 144 353	0	3 333 657
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	5 428 016 150	5 428 016 150	0	5 428 016 150	0	5 422 321 458	-5 694 692	5 422 321 458	0	-5 694 692
Minimum Capital Requirement	R0110	752 952 674	752 952 674	0	752 952 674	0	753 786 088	833 414	753 786 088	0	833 414

## 10 S.23.01.01 : Own funds

		Total	Tier 1 - Unrestricted	Tier 1 - Restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	60 000 000	60 000 000			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
Surplus funds	R0070	0				
Preference shares	R0090	0				
Share premium account related to preference shares	R0110	0				
Reconciliation reserve	R0130	5 368 016 150	5 368 016 150			
Subordinated liabilities	R0140	0				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0				
<b>TOTAL BASIC OWN FUNDS AFTER DEDUCTIONS</b>	<b>R0290</b>	<b>5 428 016 150</b>	<b>5 428 016 150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ancillar, own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0				
Other ancillary own funds	R0390	0				
<b>TOTAL ANCILLARY, OWN FUNDS</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	5 428 016 150	5 428 016 150	0	0	0
Total available own funds to meet the MCR	R0510	5 428 016 150	5 428 016 150	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	5 428 016 150	5 428 016 150	0	0	0
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	5 428 016 150	5 428 016 150	0	0	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>3 011 810 696</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>752 952 674</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>2</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>7</b>				

C0060

**RECONCILIATION RESERVE**

Excess of assets over liabilities	R0700	5 447 016 150
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	19 000 000
Other basic own fund items	R0730	60 000 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of ring fenced funds due to ring fencing	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>5 368 016 150</b>
<b>EXPECTED PROFITS</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-Life business	R0780	-325 058 053
<b>TOTAL EXPECTED PROFITS INCLUDED IN FUTURE PREMIUMS (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>-325 058 053</b>

**MCR - Cell linked**

MCR Non Composite - S280101!R0400_C0070	752 952 674
MCR Composite- S280201!R0400_C0130	
<b>MCR</b>	<b>752 952 674</b>

**SCR - Cell linked**

SCR in Non Composite - S280101!R0310_C0070	3 011 810 696
SCR in Composite- S280201!R0310_C0130	
<b>SCR</b>	<b>3 011 810 696</b>

**BS-Annual Solo**

Excess of assets over liabilities	5 447 016 150
-----------------------------------	---------------

**BS-Quarterly Solo/day 1 Solo**

Excess of assets over liabilities	5 447 016 150
-----------------------------------	---------------

**BS-Annual ECB reporting Solo**

Excess of assets over liabilities	5 447 016 150
-----------------------------------	---------------

**BS-Quarterly ECB reporting Solo**

Excess of assets over liabilities	5 447 016 150
-----------------------------------	---------------

## 11 S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

Article 112*	Z0010	2	*1 - Article 112 (7) reporting (output: x1) 2 - Regular reporting (output: x0)
--------------	-------	---	---

## BASIC SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustment portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	807 456 159	807 456 159	
Counterparty default risk	R0020	49 473 874	49 473 874	
Life underwriting risk	R0030	0	0	
Health underwriting risk	R0040	0	0	
Non-Life underwriting risk	R0050	3 184 252 911	3 184 252 911	
Diversification	R0060	-540 185 465	-540 185 465	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>3 500 997 479</b>	<b>3 500 997 479</b>	

## CALCULATION OF SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	80 300 044
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-569 486 827
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>3 011 810 696</b>
Capital add-on already set	R0210	
<b>Solvency capital requirement</b>	<b>R0220</b>	<b>3 011 810 696</b>
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	

\*1 - Full recalculation  
2 - Simplification at risk sub-module level  
3 - Simplification at risk module level  
4 - No adjustment

## APPROACH TO TAX RATE

		Yes/No C0109
Approach based on average tax rate*	R0590	1

\*1 - Yes  
2 - No  
3 - Not applicable as LAC DT is not used  
(in this case R0600 to R0690 are not applicable)

## CALCULATION OF LOSS ABSORBING CAPACITY OF DEFERRED TAXES

		Before the shock C0110	After the shock C0120
DTA	R0600	12 977 416	
DTA carry forward	R0610	12 977 416	
DTA due to deductible temporary differences	R0620	0	
DTL	R0630	432 464 242	

		LAC DT C0130
LAC DT	R0640	-569 486 827
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-419 486 827
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	-150 000 000
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	-924 691 020

## 12 S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only Life or Non-Life insurance or reinsurance activity

		MCR components
LINEAR FORMULA COMPONENT FOR NON-LIFE INSURANCE AND REINSURANCE OBLIGATIONS		C0010
MCRNL Result	R0010	351 785 450

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
BACKGROUND INFORMATION		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0	0
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0	0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0	0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0	0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0	0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	57 735	0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	2 473 786 962	704 922 213
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0	0
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	81 076 169	246 880 395
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0	0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0	0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0	0
Non-proportional health reinsurance	R0140	0	0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	16 713	0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0	0
Non-proportional property reinsurance	R0170	65 653	151 641 986

LINEAR FORMULA COMPONENT FOR LIFE INSURANCE AND REINSURANCE OBLIGATIONS		C0040
MCRL Result	R0200	1 562

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) Total capital at risk
<b>TOTAL CAPITAL AT RISK FOR ALL LIFE (RE)INSURANCE OBLIGATIONS</b>		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0	
Other Life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	74 360	
<b>Total capital at risk for all life (re)insurance obligations</b>	<b>R0250</b>		<b>0</b>
<b>OVERALL MCR CALCULATION</b>		<b>C0070</b>	
Linear MCR	R0300	351 787 011	
SCR	R0310	3 011 810 696	
MCR cap	R0320	1 355 314 813	
MCR floor	R0330	752 952 674	
Combined MCR	R0340	752 952 674	
Absolute floor of the MCR	R0350	3 200 000	
<b>MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT</b>	<b>R0400</b>	<b>752 952 674</b>	



157 boulevard Haussmann 75008 Paris  
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris  
Tél.: + 33 1 44 35 31 00